

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trentième séance – Mercredi 5 décembre 2001, à 20 h 30

**Présidence de M. Pierre Losio, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>mes</sup> Barbara Cramer, Linda de Coulon, MM. Jean-Marc Guscetti, Jean-Marie Hainaut, M<sup>me</sup> Vanessa Ischi Kaplan, MM. Guy Jousson, André Kaplun, M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez, M. Peter Pirkl et M<sup>me</sup> Evelyne Strubin.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Christian Ferrazino, Pierre Muller et Alain Vaissade, conseillers administratifs.*

#### CONVOCATION

Par lettre du 21 novembre 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 4 décembre et mercredi 5 décembre 2001, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan directeur des chemins de randonnée pédestre (mai 2001) (PR-136 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteure: M<sup>me</sup> Annina Pfund.**

**Préambule**

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie le 3 juillet 2001, sous la présidence de M. Roger Deneys. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Véronique Meffre, qu'elle en soit ici remerciée.

**Présentation et historique**

Présentation du projet par M. Bernard Trottet, adjoint du chef du Service du plan directeur du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, et de la position de la Ville de Genève par M<sup>me</sup> Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme.

Il est relevé que l'élaboration des chemins de randonnée pédestre a été réalisée en concertation avec les associations et services de l'administration concernée. Les communes ont également été consultées en janvier 1999. Du

---

<sup>1</sup> Proposition, 431.

17 novembre au 18 décembre 2000, le projet a été soumis à une enquête publique qui a donné lieu à un certain nombre d'observations générales et particulières. Le projet consiste principalement à construire un réseau à partir de ce qui existe. Il est néanmoins prévu d'améliorer, voire de réaliser quelques nouveaux chemins, afin de parvenir à un réseau cohérent, équilibré et attrayant, reliant les différentes parties du canton. Le réseau a été conçu avec le souci de permettre à la population du centre-ville de sortir de l'agglomération à pied pour rejoindre la périphérie urbaine. Ce plan n'est pas à confondre avec le plan des chemins pour piétons, bien qu'il existe un lien évident entre les deux. La Fédération suisse du tourisme pédestre est une association qui se situe à la base de la réflexion sur les chemins de randonnée pédestre. Chaque itinéraire sera accompagné d'un balisage traditionnel. Le cheminement qui suit les voies CFF n'a pas été retenu comme un itinéraire.

#### **Discussion et vote de la commission**

Tous les partis donnent un préavis favorable au projet.

Etaient soumises au vote:

- La proposition d'un commissaire, soit de remplacer «Le Conseil municipal» par «Considérant», et «arrête» par «Le Conseil municipal». Cette proposition est refusée par 6 non, 1 oui et 5 abstentions.
- La proposition d'un commissaire, soit de remplacer «approuve» par «pré-avise favorablement». Cette proposition est acceptée par 11 oui et 1 non.

#### **Vote de la proposition PR-136**

La proposition est acceptée par 11 oui et 1 non.

Par conséquent, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous invite à voter la résolution suivante:

#### *PROJET DE RÉSOLUTION AMENDÉE*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la loi L 1 60 d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998;

vu l'article 30 A, lettre f), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

vu le projet de plan directeur des chemins de randonnée pédestre de mai 2001;  
sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Préavise favorablement le plan directeur des chemins de randonnée pédestre.

**M<sup>me</sup> Annina Pfund, rapporteure** (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en préambule, je vous prie de bien vouloir excuser le retard que le rapport a pris et je remercie le bureau du Conseil municipal de l'avoir ajouté en urgence sur l'ordre du jour de cette session des 4 et 5 décembre.

Le groupe socialiste soutient cette proposition et vous invite à voter la résolution amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement pour donner un préavis favorable au plan directeur des chemins de randonnée pédestre, d'autant plus que l'élaboration de ce plan directeur a été réalisé en concertation avec les associations communes et les services de l'administration concernée. Le projet consiste principalement à construire un réseau à partir des chemins existants. Par contre, il est prévu de créer quelques nouveaux chemins afin de parvenir à un réseau cohérent, équilibré et attractif, permettant à la population de la ville de sortir à pied pour rejoindre la périphérie urbaine.

*Premier débat*

**M. Bernard Lescaze** (R). Ma remarque a trait à une pure question de forme. Je souhaiterais que, pour le *Mémorial*, l'excellent rapport de M<sup>me</sup> Pfund soit expurgé des noms des conseillers municipaux, de façon qu'il y ait une présentation uniforme des rapports et que, comme d'habitude, on ne mette pas les noms des intervenants en l'occurrence. (*Corrigé au Mémorial.*)

**Le président.** Monsieur le conseiller municipal, dans le rapport de M<sup>me</sup> Pfund, je ne vois pas apparaître le nom d'un conseiller ou d'une conseillère...

(*Brouhaha.*) Ah, je vous prie de m'excuser. Je n'ai pas vu que le rapport était imprimé recto verso. (*Brouhaha et remarque de M. Lescaze.*) Monsieur Lescaze, vous jugerez à l'usage au mois de juin si, comme vous venez de le dire, «il est bon le président».

Je pense que la proposition de M. Lescaze est tout à fait correcte. Nous avons déjà exprimé notre sentiment en ce qui concerne l'apparition du nom des commissaires dans les rapports et, bien entendu, il sera fait diligence pour qu'il n'y apparaisse pas.

Je fais voter le projet de résolution amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

#### *Deuxième débat*

**Mise aux voix, la résolution amendée par la commission est acceptée sans opposition (1 abstention de l'AdG/SI).**

#### *RÉSOLUTION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la loi L 1 60 d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998;

vu l'article 30 A, lettre f), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

vu le projet de plan directeur des chemins de randonnée pédestre de mai 2001;  
sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Préavise favorablement le plan directeur des chemins de randonnée pédestre.

4. **Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et sur initiative municipale, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29218-167, feuilles 35, 37, 38, 39 du cadastre communal, section Petit-Sacconnex, abrogeant le plan localisé de quartier N° 28626, du 27 août 1997, situé entre la rue de Saint-Jean, la rue De-Miléant et la couverture des voies ferrées, et modifiant pour partie le plan localisé de quartier N° 28613 du 6 septembre 1995, portant sur la couverture des voies ferrées de Saint-Jean (PR-162 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Jean-Pierre Lyon.**

La commission, dans sa séance du 6 novembre 2001, a étudié la proposition PR-162 sous la présidence de M. Roger Deneys, avec le programme suivant:

- nomination d'un rapporteur;
- présentation par le Service d'urbanisme;
- questions, discussion et vote éventuel.

Pour la commission, je remercie la secrétaire, M<sup>me</sup> Yvette Clivaz-Beetschen, pour son travail très important pour le rapport.

#### **1. Présentation par le Service d'urbanisme**

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, est accompagnée de M. Pierre Chappuis; ce dernier présente les modifications qui sont essentiellement de l'ordre de la cosmétique. Il y a eu aussi un souci de simplification et de lisibilité de certaines indications. Certaines notions et certains niveaux de détails qui n'étaient plus compatibles avec un plan localisé de quartier (PLQ) ont été abandonnés. Sur les coupes, les toitures sont débordantes, comme l'a relevé le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL). Certaines cotes ont été enlevées. Par rapport aux conditions particulières aux notes générales, quelques morceaux ont été précisés et développés sur le tableau de répartition du domaine constructible. Il n'y a par contre pas de modification sur les gabarits ni sur les implantations.

Un commissaire demande si les remarques ont déjà été intégrées.

---

<sup>1</sup> Proposition, 2113.

M. Chappuis répond par l'affirmative et explique que la rampe entre les bâtiments B et C a été mise plus dans l'axe des bâtiments, mais qu'elle ne correspond plus à un parcours logique.

Une commissaire demande s'il est judicieux de mettre un degré de bruit de sensibilité 3.

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio reconnaît que ce point est en discussion et que cela pourra être adapté en fonction de l'évolution. A son avis, il n'y aura pas de grande différence. La question est plus délicate pour les bâtiments existants.

Il y a eu trois observations, dont deux du comité de quartier de Saint-Jean, sur des questions de détails. Le Service d'urbanisme a élaboré une proposition de réponse au DAEL et proposé que des adaptations soient faites entre les deux enquêtes publiques.

M. Chappuis prend la parole concernant une observation qui a été formulée sur des problèmes de circulation.

La société immobilière (SI) de la rue de Saint-Jean 45, qui possède une parcelle de 500 m<sup>2</sup>, se plaint du fait qu'elle ne puisse plus bénéficier du report du droit à bâtir tel que prévu dans l'ancien PLQ.

Cette société a déposé une demande définitive à laquelle le DAEL devra répondre négativement, étant donné qu'il n'est pas possible de pouvoir justifier une augmentation de gabarit et de mettre en cause les principes qui ont été décidés entre l'Etat et la Ville.

Une commissaire demande quelle pourrait être la manœuvre de cette société.

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio dit que la SI pourrait faire opposition; elle va recevoir une réponse négative concernant son autorisation et il faudra qu'elle démontre qu'il y a des engagements avec les voisins.

Un commissaire pense qu'il est possible de faire opposition et de recourir jusqu'au Tribunal fédéral.

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio indique que son service a déployé une énergie folle pour faire comprendre à la personne représentant cette SI qu'elle est en troisième zone et qu'elle doit respecter les distances aux limites.

Un commissaire trouve que l'on pourrait imaginer ne pas appliquer le nouveau plan à la parcelle de cette SI.

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio fait remarquer que celle-ci serait contiguë à la zone concernée par le nouveau plan et ne croit pas que cela fasse une grande différence. Elle pense que son service va encore essayer de dissuader cette personne.

## 2. Discussion sur la proposition PR-162

Une commissaire estime que l'on ne peut pas ignorer que l'on peut se trouver devant une situation de blocage et qu'il faut proposer des négociations.

Un rapporteur rappelle que l'image du quartier de Saint-Jean a été revue et qu'elle plaît aux habitants et propriétaires à l'exception d'un seul. Il ne croit pas à l'utilité d'un amendement émanant de la commission.

Une commissaire pense qu'il appartient au DAEL de faire une proposition. Elle indique que les Verts préavisent favorablement la proposition PR-162 tout en notant que les remarques des habitants doivent être prises en compte.

## 3. Votes de la proposition PR-162

Cette proposition est très importante pour notre commune, car nous pouvons dire que nous arrivons vers un aboutissement pour l'image du quartier de Saint-Jean et la réalisation de la couverture des voies CFF qui concerne les habitants de tout ce secteur (Saint-Jean et Charmilles).

L'article premier est accepté à l'unanimité (11 oui).

L'article 2 est accepté à l'unanimité (11 oui).

L'article 3 est accepté à l'unanimité (11 oui).

Le projet d'arrêté dans son ensemble est accepté à l'unanimité (11 oui).

*(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

- Annexes: A) projet de PLQ N° 29218-167  
B) PLQ N° 28626-167  
C) PLQ N° 28613-167  
D) vue aérienne de Saint-Jean et périmètres concernés.

Correspondance:

- Division de l'aménagement et des constructions
- Comité d'habitants du quartier de Saint-Jean
- Antje Beck Mansour (propriétaire)
- Atelier d'architecture Jean-Pierre Haring
- Réponse du DAEL



**Ville de Genève**

Département de l'aménagement  
et des constructions

Service d'urbanisme

Monsieur  
Jean-Pierre LYON  
Conseiller municipal  
4, rue Pate  
1205 GENÈVE

Genève, le 7 novembre 2001  
MUNICIPAL

**Objet :** PR 182, projet de plan localisé de quartier N° 20218 à Saint-Jean

Monsieur,

Vous trouverez en annexes les éléments du dossier nécessaires à la rédaction de votre rapport.

Nous vous remercions que pour respecter au mieux le délai légal de 48 jours, le rapport doit être remis au secrétariat du Conseil municipal le mardi 20 novembre 2001.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chef du Service d'urbanisme

M. José WEISBERG-DONIC

Copie à M. Roger DENEY, Président de la Commission d'aménagement  
18A, rue Coqueas - 1205 Genève



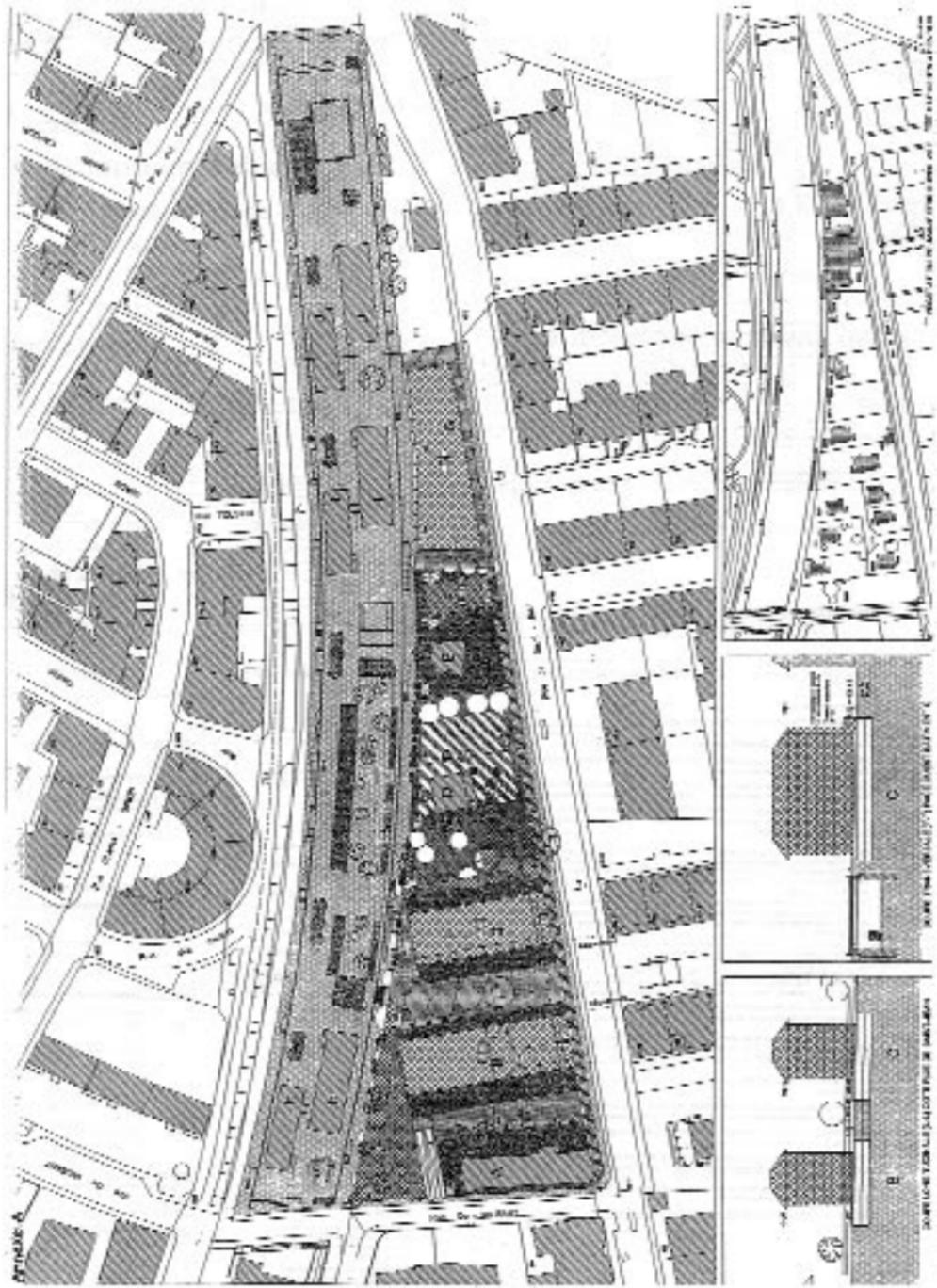


FIGURE 6

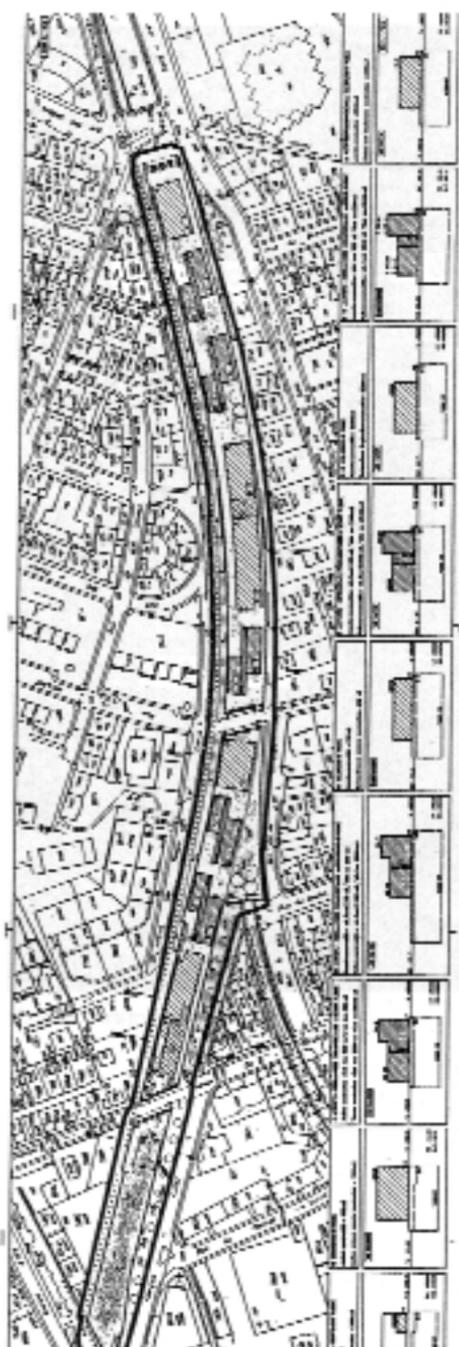
— DRAWN BY: [unreadable] —

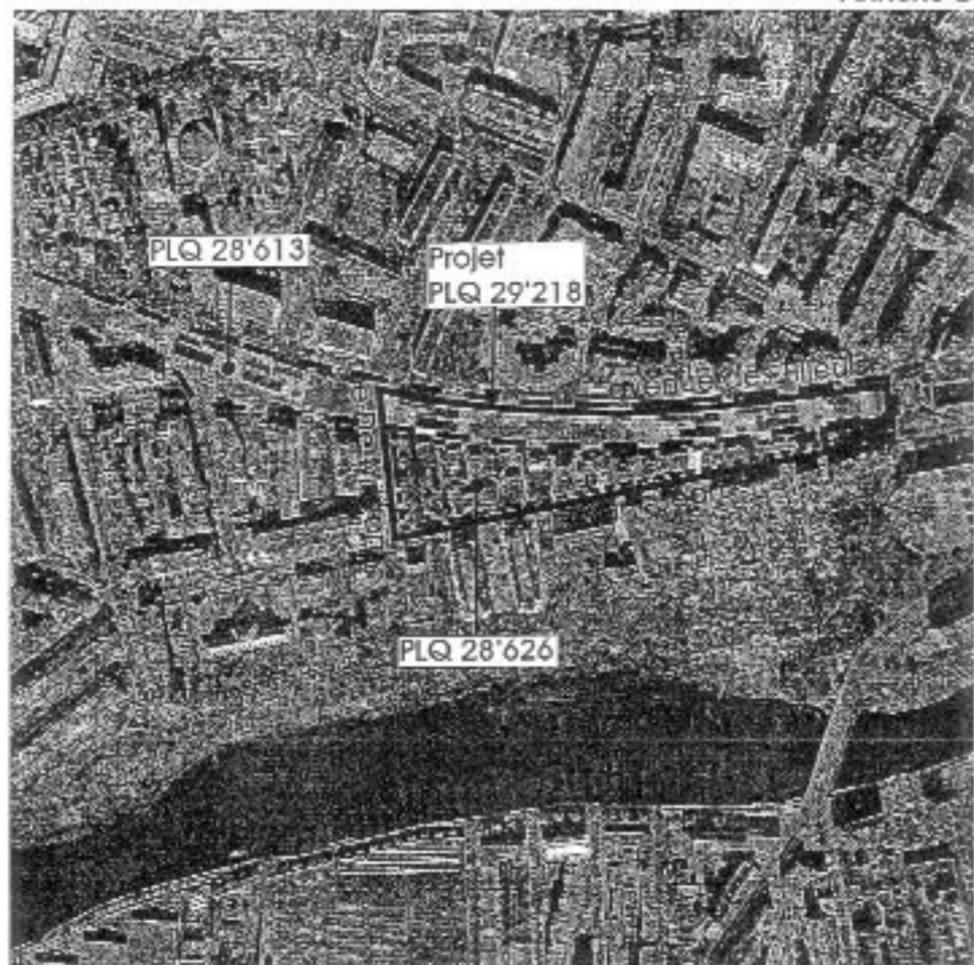
SCALE: 1/4" = 1'-0" (VERTICAL SCALE)

SCALE: 1/4" = 1'-0" (HORIZONTAL SCALE)









Vue aérienne de St-Jean et environs concernés



Ville de Genève

Bureau de l'urbanisme  
et des constructions

Service d'urbanisme

Département municipal de l'aménagement,  
des constructions et de la voirie

Monsieur  
Jacques MOELLA  
Chef de service des études  
et plans d'affectation  
Département de l'aménagement,  
de l'équipement et du logement  
Rue David-Dubour 5  
1211 Genève 8

Genève, le 6 novembre 2001  
PCid

**Objets :** enquête publique N° 1216,  
projet de plan localisé de quartier N° ZP218 – 187

Monsieur,

Nous vous remercions aux lettres d'observation reçues à l'enquête publique ci-dessus.

Celle émanant de la 21 Saint-Jean 45 fait l'objet d'une correspondance ad-hoc avec  
M. PERNAZINO et M. MCUTINOT.

Cette signée par Comité d'habitants du quartier de Saint-Jean comporte un ensemble  
d'annotations techniques de détail, qui devraient pouvoir être prises en compte dans  
leur intégralité. Pour la point 2 en particulier, nous vous faisons parvenir ci-joint une  
copie de courrier adressé par le service d'architecture, chargé de la mise en œuvre  
de ces réalisations, au comité des habitants du quartier. Cet élément ne nous semble  
pas, en outre, déléguant par rapport au plan localisé de quartier. Nous vous  
remercions par ailleurs le acte de solliciter la question de coté évoquée au point 4 de  
cette lettre, en liaison avec le bureau d'architectes Wicht-Comin-Dubouché, qui  
travaille actuellement à la mise au point d'un projet définitif.

Pour celle émanant de Mme Anje BECK MANSOUR, nous vous suggérons les  
éléments de réponse suivants :

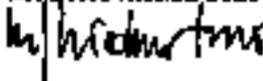
« Votre préoccupation relative à la densité de trafic automobile impregnant le  
quartier de Saint-Jean, rejoint celles de la Ville de Genève, et celle du Comité  
d'habitants du quartier de Saint-Jean. Ainsi, depuis le printemps 2000, un processus  
de concertation est en place afin de rechercher des solutions concrètes pour la  
circulation des véhicules et le déplacement des piétons dans le quartier. Un groupe  
de travail a notamment été formé par les habitants, et des séances régulières ont  
permis d'aborder l'ensemble des thèmes ci-dessus dans un esprit constructif et  
pragmatique. Le processus arrive maintenant à terme, et une exposition publique est

prévu le 9 novembre, à la maison de quartier de Saint-Jean (8, chemin du Furet,  
tel 416-91 80). »

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Chef du service d'urbanisme

Martin-José Wicheau-Dozo



Comité d'habitants du  
quartier de Saint-Jean  
pour la révision du PLQ 20120  
s.s. Maison de Quartier de St-Jean  
4, chemin François Furet  
1209 Genève

Genève, le 9 octobre 2001.

M.L.		R. J. J. J. J.	
REU 10:		R. J. J. J. J.	
1001	00		
1002	00		
1003	00		
1004	00		
1005	00		
1006	00		
1007	00		
1008	00		
1009	00		
1010	00		
1011	00		
1012	00		
1013	00		
1014	00		
1015	00		
1016	00		
1017	00		
1018	00		
1019	00		
1020	00		

Département de l'aménagement  
de l'équipement et du logement  
8, rue David Dufour  
Case postale  
1211 Genève 2

Concerné: Enquête publique N° 1315 relative au plan local de quartier  
N° 201218 à la rue de Saint-Jean

Messieurs, Mesdames,

Nous référant à l'objet sus-mentionné nous vous serions très heureux de bien vouloir enregistrer les observations suivantes:

- 1) la notation des plantations sur la couverture serait à distinguer de celle des jardins privés privés avec laquelle elle se confond
- 2) l'implémentation de la rampe complémentaire d'accès à la couverture située au nord de celle-ci vers le bâtiment I est à recueillir de manière à ce que sa plate-forme d'arrivée soit placée en face de celle de la rampe complémentaire prévue du côté sud
- 3) l'accès supplémentaire à la couverture à réaliser dans le cadre des aménagements extérieurs accompagnant la construction des bâtiments B et C est à déplacer côté bâtiment de manière à ne pas tomber dans le jardin arboré existant
- 4) le niveau de hauteur minimal à la corniche des bâtiments privés à la voie de 490,80 est à mentionner comme tel sur les coupes et dans les sections générales
- 5) le garage situé au nord de l'actuelle parcelle 1264 est à indiquer dans les bâtiments à démolir
- 6) le N° de parcelle 4727 attribué à la partie nord de la parcelle 1264 à céder au domaine public n'a apparemment pas de raison d'être.

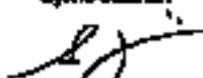
En vous remerciant par avance de tenir compte de ces quelques adaptations mineures dans la version définitive du plan qui sera adopté et tout en vous exprimant notre reconnaissance pour le travail accompli nous vous prions, Messieurs, Mesdames, nos salutations les meilleures.

Pour votre Comité:

Roland Bédard



Sylvie Jostich



François Rion



Art's BECK MANSOUR  
28, rue de St-Jean  
3208 GENEVE

ASSIGNEMENT	
R	19 OCT. 2001
3	1
3	1
3	1
3	1
3	1
3	1
3	1
3	1
3	1

Geneve, le 15 octobre 2001

*Reçu en attente*  
Département de l'équipement et du logement  
Case postale

1211 GENEVE 8

DAMEL	
R	19 OCT. 2001
3	1
3	1
3	1
3	1
3	1
3	1
3	1
3	1
3	1

Concerne: Quartier de St-Jean  
- projet PLAN 20215-107

Messieurs, Mesdames,

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance du PLQ visé sous rubriques

Et est difficile de saisir le résultat auquel sont parvenus les différents services dans la mesure où il faut trouver un compromis entre les aspirations des usagers des écoles, il reste néanmoins une interrogation sur une inégalité.

Même de deux parts entières (7 et 1.5 ans), je vois tous les matins (en période scolaire et surtout les jours de pluie) une longue file de voitures qui débute au débouché sur lequel débouchent le rue de St-Jean et le Pont Rouge-Tours et qui se termine, en moyenne, entre 7.30 et 8.30 devant l'école de St-Jean. Ces voitures restent en attente du feu vert, stationnées avec le moteur allumé, sur le chemin de l'école de nombreux enfants.

Quant aux autres heures, je ne constate pas vraiment une activité excessive au centre ville, le trafic s'écoule et passe toujours par le quartier Sous-Tour pour aller en direction de l'ouest.

Malheureusement, plus encore, les arrivées de l'école de commerce où les autorobottes, la plupart des dans leurs voitures, s'accablent vers de quatre directions - de la direction des Charrières, vers le quartier même du quartier des Nations en raison de la déviation du chemin du tram 13, de St-Jean et de la ville dans une mesure mesurée.

Le rapport avec le PLQ précité est le suivant:

Et le rue de St-Jean est déjà largement saturée les matins (les horaires de parking des Trains s'ajoutent pour une grande part d'entre eux pour un accès à l'école, que veut-il se passer avec le surplus de voitures (surtout le matin, au vu de la moyenne générale, peut imaginer le nombre) de ces nouvelles constructions déviées à la location (il semble de n'y construire que des appartements petits, adaptés pour des familles nombreuses d'après que des enfants n'habitent pas dans les de certains...)?

A part la construction de peu d'appartements très petits, je ne vois pas de solution rapide dans ce cas pour régler de passer à un certain endroit (de la venue plus tardive sur les de certains - sur les lignes habitées 70 - p. ex. des constructions un peu moins élevées).

Seul à espérer que ces nouvelles habitations soient comme certains habités du quartier qui utilisent des vélos ou transports publics (les lignes 7 et 27 seraient être bien fréquentées).

mais peut-être existe-t-il des mesures prises, p. ex. - dissuader le trafic de transit (s'il est  
solide et si c'est possible) - ou des mesures positives - comme compenser le surcoût  
ou le trop d'automatisme par de la végétation (de pensée notamment aux alentours de  
l'école de commerce ou le long de la rue de St-Jean - ce qui est déjà prévu et fait fait une  
bonne lecture du P.L.U.).

Il me semble également avoir entendu qu'il y avait des projets de recouvrir la rue de St-  
Jean en "zone 30 km/h" comme cela a déjà été fait p. ex. aux Pays-Bas.

Je vous remercie de l'intérêt que vous avez porté à ces lignes et espère que fort de  
votre expérience et de vos connaissances de la matière, vous saurez trouver des  
solutions à ces problèmes de circulation d'automobiles dans les quartiers à vocation  
résidentielle - et prévenir une aggravation de la situation dans le cas présent.

Veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Arlette Baud-Macquet





architecture  
Ingénierie  
design

Atelier d'architecture Jean-Pierre HARRING  
c/o M. Yves HARRING BOBBI  
15, rue Balbo 1201 Genève  
E-mail : jpharring@swissonline.ch  
tél 022 / 796 04 73  
fax 022 / 796 12 30

AMÉNAGEMENT	
R 19 OCT 2001	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

DAEL	
R 19 OCT 2001	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

Département de l'aménagement  
de l'équipement et de logement  
B, rue Desd'Ors  
Case postale  
1211 GENEVE 6

Genève, le 12 octobre 2001

DAEL	
R 19 OCT 2001	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

Concernant : Ville de Genève, section Petit-Saconnex, rue de Saint-Jean  
Projet de plan local de quartier No 20210-107  
Enquête publique No 1910

Messieurs, Messieurs,

Mandaté par le **SL RUE DE SAINT-JEAN 45** pour le représenter auprès des autorités concernées par le projet de **PLQ** réactionnel en regard, nous vous adressons les observations suivantes concernant le plan soumis à l'enquête publique.

Dès le mois de mars 2001, nous avons rencontré, à plusieurs reprises, le service d'urbanisme de la Ville de Genève dans le cadre des négociations entreprises par celui-ci pour la mise au point d'une coupe correspondant aux situations des propriétés concernées des propriétaires de l'opération et des habitants du quartier.

Dans le même temps, notre mandante nous a confié l'étude d'un projet de réhabilitation du bâtiment dont elle est propriétaire et se trouvant sur la parcelle 1274 située dans le périmètre du plan.

Lors du dialogue avec le service d'urbanisme de la Ville de Genève, nous avons accepté la suppression des places de parc existantes pour permettre l'élargissement du trottoir et l'allègement de la façade sur au total des autres parcelles.

Nous avons demandé à bénéficier d'une densité de traitement de 90 d'autres propriétés à qui on a attribué un coefficient d'utilisation du sol de 1,72. Le projet que nous examinons résulte conduit à un CU de 1,5 seulement. Le règlement du projet de **PLQ** voudrait imposer ultérieurement pour cette parcelle une surface de plancher maximale de 500 m<sup>2</sup>, ce qui correspond à un CU de 1,27.

Toujours en invoquant une égalité de traitement, nous aurions maintenu l'alignement nord du sud-à-chaussée à la même distance à la limite de propriété que celle appliquée aux bâtiments situés sur les parcelles 2004 et 1277.

La palette normale de 2 niveaux sur ruelle-chaussée ne présente pas l'exigence d'une toiture plate. Ce qui suppose la possibilité de réaliser une toiture à deux ou plusieurs pans. Or l'édifice que nous proposons s'inscrit à l'intérieur d'un gabarit identique.

La réalisation de deux toits à volants de trois pans chacun permet de répondre, d'une part, aux exigences des conditions générales du plan concernant le type de stationnement et, d'autre part, aux difficultés rencontrées dans ce domaine à la rue de Saint-Jean. La modification de l'orientation de la limite de propriété entre les parcelles 1274 et 2054 est nécessaire pour permettre l'accès au box côté Est. Elle n'introduit aucune modification des surfaces de ces parcelles ou celles des bâtiments privés. Elle ne fait qu'améliorer l'orientation du passage public en direction de la couverture des voies CRT.

Les modalités de passage sur domaine public ou servitude d'usage destinées à l'implémentation du tracé de la rue de Saint-Jean n'ont pas encore été définies d'accord avec la Ville de Genève.

En conclusion, nous demandons d'apporter au P.L.Q. accordé à l'acquisition les modifications nécessaires à la réalisation du projet pour lequel nous avons déposé une demande d'autorisation de construire.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information utile à votre décision.

Veuillez agréer, Messieurs, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

L.P. TORING  


Annexes : Plan No 04, modification projet de P.L.Q.  
Copie descriptive du projet  
Copie réponse au préalable Ville de Genève



**M. Roger Deneys, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (S).** J'interviens uniquement pour rappeler le contexte de ce plan localisé de quartier (PLQ) qui est en fait le résultat d'un traitement en commission comprenant plusieurs étapes. Le département de M. Ferrazino nous avait proposé une sorte d'esquisse «prédéfinitive» d'un PLQ et nous l'avions encouragé au Conseil municipal à nous proposer un PLQ définitif une fois que les discussions ultimes avec les différents partenaires auraient été menées. Le présent rapport est donc le résultat de ce travail. Le département de M. Ferrazino nous a proposé ce PLQ qui est en fait conforme à ce que nous avons déjà voté lors de la discussion sur la proposition initiale. Cela a permis un traitement relativement rapide en commission dans la mesure où il n'y avait pas de changements majeurs par rapport à ce que nous avons évoqué lors de nos précédents débats.

**M. Jean-Pierre Lyon, rapporteur (AdG/SI).** Monsieur le président, je tiens à vous remercier d'avoir tenu compte des délais impartis par le Conseil d'Etat pour lui remettre notre préavis et de nous avoir permis de traiter ce sujet ce soir. Je pense que, pour notre Conseil, le PLQ de Saint-Jean est très important, car il y a eu de nombreuses discussions et propositions concernant la couverture des voies CFF ainsi que l'ensemble du quartier qui était touché par ces aménagements. Il faut le dire, ce soir, nous avons la confirmation qu'il y a eu un consensus au sujet de la barre d'immeubles de plus de 200 mètres qui était prévue en bordure de la couverture des voies CFF et que le Conseil administratif a réussi, en collaboration avec les promoteurs, etc., à conserver l'image du quartier. Je tiens à remercier infiniment la commission pour le travail qu'elle a fait en une séance, avec unanimité, on peut le dire, et je sais que le président de la commission doit être très content que l'on puisse terminer les débats à ce sujet ce soir.

Il y aura encore quelques petits aménagements complémentaires par rapport au type de construction, mais qui ne remettront pas en cause le plan localisé de quartier. Alors, je pense que le Conseil administratif peut peut-être se féliciter d'une bonne réussite avec l'association de quartier, les habitants et qu'un certain contentement ressort de cette affaire. Monsieur le président, je vous remercie encore une fois d'avoir tenu compte des quarante-cinq jours de délai, comme cela, nous sommes tranquilles.

#### *Premier débat*

**M. Roger Deneys (S).** Bien, je vais simplement dire qu'au nom du groupe socialiste et à titre personnel je me réjouis de l'adoption de ce plan localisé de quartier. Je m'en félicite pour les socialistes, car cela permettra la construction de

bâtiments qui serviront à la collectivité publique dans son ensemble, et aussi pour les habitants de Saint-Jean, dans la mesure où, s'il y a des logements, ce ne sera en tout cas pas un ensemble complètement disproportionné par rapport au quartier. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette réalisation et de la concertation qui a été menée, tant par le département de M. Ferrazino que par le DAEL.

**M<sup>me</sup> Monique Guignard** (AdG/TP). Nous sommes heureux qu'enfin nous puissions voter un PLQ qui convienne pratiquement à toutes les parties concernées dans cet environnement. En effet, les concertations ont été bénéfiques et ont ainsi pu amener un arrangement qui ne peut que nous réjouir. Mon groupe votera donc le PLQ.

*Deuxième débat*

**Le président.** La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote du projet d'arrêté.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, sur proposition du Conseil administratif;

vu les objectifs d'aménagement et d'amélioration de l'environnement en espaces d'intérêt public décrit au point 4,

*arrête:*

*Article premier.* – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29218-167, feuilles 35, 37, 38, 39 du cadastre communal, section Petit-Sacconnex, situé entre la rue de Saint-Jean, la rue De-Miléant et l'avenue des Tilleuls.

*Art. 2.* – De donner un préavis favorable à l’abrogation du plan localisé de quartier N° 28626-167 adopté par le Conseil d’Etat le 27 août 1997 et situé entre la rue de Saint-Jean, la rue De-Miléant et la couverture des voies ferrées à Saint-Jean.

*Art. 3.* – De donner un préavis favorable à l’abrogation partielle du plan localisé de quartier N° 28613-167 adopté par le Conseil d’Etat le 6 septembre 1995 et concernant la couverture des voies ferrées de Saint-Jean.

*Un troisième débat n’étant pas réclamé, l’arrêté devient définitif.*

**5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d’examiner la motion de MM. Gérard Deshusses et Roman Juon, renvoyée en commission le 15 mai 2001, intitulée: «Soutien au vivarium Elapsoïdea» (M-153 A)<sup>1</sup>.**

*Troisième débat*

**M. Didier Bonny** (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je souhaite ici rappeler la raison de l’opposition de notre groupe à cette subvention. En fait, elle tient à un argument qui est de poids: nous trouvons que cela suffit que la Ville de Genève soit toujours là pour sauver ce qui doit l’être. Nous avons bien compris qu’il faut que quelqu’un commence à fournir une aide, mais nous en avons assez que ce soit toujours la Ville de Genève qui commence et que l’Etat et les autres communes attendent son signe pour s’y mettre. Nous souhaiterions que, pour une fois, ce soit le contraire. Nous n’avons donc rien contre le vivarium Elapsoïdea, mais nous souhaitons que les choses changent au niveau de la manière de procéder en matière culturelle. Ce combat, nous le menons depuis plusieurs années, nous l’avons mené il n’y a pas si longtemps sur un objet dont on se souvient encore et donc nous le continuons même sur de petits objets. J’ai dit.

**M<sup>me</sup> Michèle Ducret** (R). Je voudrais revenir également sur ce sujet et redire ce que j’ai dit à la séance d’hier soir et il y a quelques semaines. Nous, radicaux, nous sommes toujours opposés à la subvention à Elapsoïdea; nous sommes opposés aussi à ce qu’elle devienne annuelle, car c’est ce qui nous pend au nez. Nous

---

<sup>1</sup> Rapport, 3234.

estimons que la commune de Meyrin est aujourd'hui à même de financer ce vivarium qui, certes, a un intérêt, mais nous n'avons pas à payer cela de nos deniers en Ville de Genève et je vous engage à voter non cette fois-ci à l'arrêté PA-18 proposé par la commission et à refuser cette subvention. Je vous remercie.

**M. Michel Ducret (R).** J'aimerais quand même ajouter un certain nombre de remarques. Je crois que la première réflexion qu'il faut avoir au sujet de la motion M-153 est que c'est encore un objet récurrent. Est-ce que vraiment le Conseil municipal, au nom des contribuables de la Ville de Genève, doit finir systématiquement par céder au plus têtû, en oubliant ceux qui peut-être, à un moment donné, auraient encore plus mérité des subventions qu'Elapsoïdea, mais qui renoncent à se faire entendre par lassitude? Je pense que non. Deuxièmement, je vous rappelle que le Conseil municipal doit avoir une politique cohérente, que ces subventions qui ont déjà été demandées à diverses reprises ont été repoussées plusieurs fois et que, nonobstant la position de notre Conseil municipal, des subventions cachées ont été faites au vivarium Elapsoïdea, notamment en lui fournissant directement un véhicule sans passer par le Conseil municipal, alors que celui-ci venait de lui refuser une subvention.

Enfin, autre réflexion, je vous rappelle, Mesdames et Messieurs – je ne veux pas parler du Théâtre de Carouge, mais effectivement la réflexion qui a été faite hier à ce propos était assez judicieuse – que nous avons il y a encore peu de temps la possibilité d'avoir les revenus d'un casino pour soutenir certaines activités. Vous savez que ces revenus vont disparaître. Je vous rappelle, d'autre part, qu'il y aura un nouveau casino de type B à Genève, mais qu'il sera sur la commune de Meyrin et je crois vraiment... (*Brouhaha et protestations.*) Bien sûr, on l'a peut-être dit hier, mais certains n'ont pas dû l'entendre... Alors, maintenant, s'il y a des gens que cela n'intéresse pas, ils peuvent sortir.

Je considère simplement qu'à un moment donné on ne peut pas dire à certains qu'on ne veut plus les subventionner, car les autres communes doivent participer et céder, céder face aux jérémiades de certains. Je ne dis pas qu'il s'agit, à propos d'Elapsoïdea, d'une mauvaise cause; je dis simplement que, lorsqu'on nous affirme que c'est par rapport aux enfants des écoles que le vivarium est intéressant, ce que je ne nie pas, on doit alors se tourner vers le Canton ou vers l'ensemble des communes. En tout cas, il faut que cette habitude de s'adresser systématiquement à la seule Ville de Genève, alors qu'elle a des possibilités, qui sont en train de diminuer pour les raisons que je viens d'évoquer, se perde et il ne faut pas que nous cédions systématiquement à ceux qui sont les plus insistants. Voilà ce à quoi je vous invite à réfléchir dans le cadre de ce troisième débat avant de prendre une décision et j'espère que vous la prendrez en ayant réfléchi par rapport à la situation et au vote d'hier.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (AdG/TP). Nous nous sommes expliqués à la séance d'hier soir et nous n'avons pas changé d'avis bien entendu. Je crois qu'il faut arrêter de se focaliser sur cette histoire de casino, car d'ici qu'il soit construit à Meyrin, qu'il ait dégagé des bénéfiques, Elapsoïdea aura fermé ces portes. Aujourd'hui, nous voterons donc l'arrêté PA-18 proposé et accepté par la commission.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Je ne répéterai pas ce que nous avons dit hier soir, nous allons voter le crédit de 50 000 francs pour le travail sérieux qui est fait au vivarium, mais nous n'entrerons pas en matière pour une subvention pour d'autres années si la commune de Meyrin n'accepte pas de son côté de faire un effort important. Beaucoup plus de classes du cycle d'orientation et des écoles primaires doivent pouvoir profiter de ce vivarium.

**M. Damien Sidler** (Ve). M. Mino vient de m'ôter les mots de la bouche. Effectivement, les Verts ne voteront pas non plus une subvention régulière tant que Meyrin ne bougera pas. Cependant, je voudrais quand même dire à la droite qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais d'un achat de billets pour les élèves de la Ville de Genève. Il s'agit donc d'un soutien unique et, pour cette raison, nous soutiendrons le vivarium et la fréquentation de celui-ci par les élèves de notre ville.

**M. Gérard Deshusses** (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, je dois dire que l'on ose ce soir des petits calculs, car Elapsoïdea est petit, très petit, et que finalement on ne prend aucun risque; cela révèle une certaine lâcheté, et je le regrette. Le deuxième point, c'est que très souvent je partage des valeurs communes avec le PDC et que, décidément, après la séance d'hier soir, il y a celle de ce soir et que je suis toujours en train de tenir des propos désagréables pour ce parti. Reste aussi, je le constate, que, grosso modo, nous, socialistes, avons la même politique que le groupe démocrate-chrétien en matière de subvention culturelle.

Effectivement, nous étions avec vous, Mesdames et Messieurs du PDC, pour voter contre la subvention du Théâtre de Carouge, mais cette subvention était une subvention qui n'était pas unique, cela faisait des années que nous payions des sommes astronomiques. Je me souviens que lorsque j'étais ici, en 1983 – vous me direz que cela fait quelque temps – eh bien, on versait plusieurs millions au Théâtre de Carouge et on avait un directeur de théâtre qui se baladait en ville de

Genève aux alentours de Noël avec une croix sur le dos et en robe de bure! C'était une autre façon d'obtenir des subventions et je remercie les responsables d'Elapsoïdea de ne pas faire ce genre de cirque.

Cela dit, je souligne encore une fois, je l'avais déjà dit à la séance d'hier soir, qu'il s'agit pour Elapsoïdea d'une subvention unique; il s'agit de payer des billets aux élèves de la ville de Genève, non pas de faire autre chose. Nous n'avons pas affaire ici à une politique culturelle globale; il est question de soutenir une fois cette fondation et c'est tout.

Maintenant, je suis prêt à vous suivre pour un combat courageux, attaquons-nous aux grosses institutions! Nous l'avons fait ensemble pour le Théâtre de Carouge, je suis prêt à le faire demain pour le Grand Théâtre, et là nous verrons de quel bois nous nous chauffons. Malheureusement, je suis sûr que je serai tout seul ici dans cette enceinte à le faire, moi et mon groupe, c'est tout, et c'est cela que je regrette. On agit de cette façon avec Elapsoïdea, car cette institution est toute petite et l'on ne risque rien du tout, puisqu'elle se trouve à Meyrin.

Maintenant, Monsieur Ducret – vous transmettez, Monsieur le président – concernant l'histoire du casino, vous savez aussi bien que moi que c'est un mauvais argument; nous l'avons démonté hier soir très simplement, et M<sup>me</sup> Johner vous l'a rappelé tout à l'heure. En plus, nous espérons que – je ne veux pas encore une fois le répéter, je l'ai déjà dit hier soir; c'était peut-être un secret d'alcôve ou de cabinet et, moi-même, je l'ai entendu en commission – si tout ne va pas trop bien à Meyrin, ce que l'on peut imaginer, nous pourrions prêter notre personnel de casino à cette nouvelle institution communale. Alors, je dois dire que je ne comprends pas pourquoi dans ces conditions, alors même que l'on sait que le futur casino de Meyrin ne va pas ouvrir ses portes de sitôt et que les bénéfices ne seront en tout cas pas là avant 2003, on pourrait renvoyer le «cadeau Elapsoïdea» à la commune de Meyrin. En plus, lorsqu'il s'agit de billets qui sont strictement destinés aux écoles de la Ville de Genève, ce serait un beau culot. Hier soir, j'en ai dénoncé d'autres de culots, et je fais de même ce soir. Le groupe socialiste, comme les autres groupes qui se sont prononcés tout à l'heure, sera une fois encore fidèle au vote d'hier soir; il votera cet arrêté.

**M. François Harmann (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral réitère sa position et refuse toujours d'entrer en matière pour cette subvention. Je vous remercie.

**M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI).** Dans cette législature, trois points m'ont assez frappé, notamment par rapport aux discussions qu'ils ont engendrées. En

premier lieu, il y a eu les débats sur le subventionnement du Théâtre de Carouge. Je ne vais pas m'allonger sur ce sujet où les groupes se sont affrontés. Deuxièmement, il y a le vivarium, qui concerne surtout les écoles. Or il faut constater qu'à Genève nous n'avons pas de musée, rien du tout où il y ait quelque chose de vivant; il faut penser à cela. Troisièmement, il y a eu l'affaire de la fusion Ville-Etat. Ne croyez-vous pas que, si nous avions eu une autre discussion à ce sujet, peut-être que le problème des subventions entre les communes serait réglé? Alors, pensez-y! Peut-être qu'on fera la fusion Ville-Etat un de ces quatre matins.

**M. Bernard Lescaze** (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, contrairement à ce que certains viennent de dire, on prend quand même un risque en accordant une subvention à Elapsoïdea, car la plupart de ses serpents sont venimeux. Nous, radicaux, nous opposons malgré tout, à cette subvention, même si elle est ponctuelle, même si elle est unique. Nous regrettons d'abord que l'on ne se soit pas posé une ou deux questions bien naturelles. Etes-vous certains que le montant que vous allez allouer à Elapsoïdea ne tombe pas simplement dans une masse en faillite? C'est la première question à laquelle nous n'avons pas eu de réponse.

Deuxièmement, il devrait y avoir unanimité au Conseil municipal, car tant ceux qui étaient favorables au nouveau Musée d'ethnographie de la place Sturm que ceux qui étaient contre celui-ci demandaient qu'il y ait davantage de soutien en matière culturelle de la part des autres communes; or on voit ici qu'il n'y a aucun soutien.

Troisièmement, on nous parle de subvention unique, mais je tiens à rappeler qu'il y a déjà eu, comme cela a été révélé hier par le Conseil administratif, une subvention de 30 000 francs donnée à Elapsoïdea sur les fonds du Casino de Genève. Aussi, on a un peu le sentiment qu'il s'agit maintenant de donner une seconde fois une subvention, celle-ci s'élevant à 50 000 francs. Comme il n'y a évidemment plus le fonds du Casino, on prend sur les fonds du Conseil municipal.

La quatrième question est à mon avis la plus importante: pourquoi le Département de l'instruction publique, alors que l'on sait que le vivarium Elapsoïdea est visité par des écoles, n'alloue-t-il aucune subvention? Pourquoi la commune de Meyrin, sur le territoire de laquelle est située la Fondation Elapsoïdea, n'accorde-t-elle aucune subvention? Pourquoi, alors même que les venins de ces serpents sont en partie utilisés comme contrepoisons à Genève et donc dans toute la Suisse, ni l'Hôpital cantonal ni le Département de l'action sociale et de la santé n'accordent-ils la moindre subvention? Pourquoi, compte tenu de

l'usage de ces venins, aucun office fédéral n'accorde-t-il la moindre subvention, n'achète-t-il même pas ces contrepoisons qui sont donnés par Elapsoïdea? Alors, je me demande vraiment, et c'est la dernière question, avec mon groupe, pourquoi, seule la Ville de Genève, le Conseil municipal, serait une bonne vache à traire.

**Le président.** Monsieur Bonny, vous avez la parole pour la deuxième fois.

**M. Didier Bonny (DC).** ... et donc, pour la dernière fois. Je voudrais d'abord, par votre entremise, Monsieur le président, m'adresser à M. Deshusses pour lui dire qu'il ne faut pas qu'il soit si désolé que cela que nous ne soyons pas d'accord avec son groupe; cela arrive parfois, et heureusement, car, sinon, nos partis n'auraient pas de raison d'être. Heureusement que nous ne sommes pas toujours d'accord, sinon, nous pourrions fusionner, et peut-être faire des économies! (*Brouhaha.*) Deuxièmement, Monsieur Deshusses, nous serions au moins deux à rediscuter par rapport au Grand Théâtre, car je serais entièrement d'accord de le refaire, donc il n'y a pas de problèmes. Il est vrai que l'on ne serait pas plus que deux, mais on peut toujours essayer.

J'aimerais dire une dernière chose, par rapport à l'achat de billets. On part du principe que les enseignants vont être d'accord d'emmener leurs élèves au vivarium Elapsoïdea; bon, cela déjà reste à prouver. Ensuite, si l'on veut emmener les élèves au vivarium, on ne peut pas y aller à pied. Je profite donc de ce sujet pour dire que, jusqu'à présent, les Transports publics genevois sont toujours payants, et qu'ils le sont pour les élèves. La Ville de Genève octroie un bon par année pour utiliser le bus. Or, Monsieur Tornare qui m'écoutez, si ces 50 000 francs sont votés, ce qui va arriver, j'irai là-bas avec mes élèves et je vous enverrai la facture du bus. Merci.

*Des voix.* Bravo!

**M. Gérard Deshusses (S).** Monsieur le président, vous transmettez... Mais il n'écoute plus rien le président... (*Rires.*) Monsieur le président, auriez-vous l'amabilité de transmettre à M. Bonny que partager, apprécier, ce n'est pas fatalement épouser ou fusionner... (*Rires.*) Quant au reste, vous transmettez encore, Monsieur le président, comme vous savez si bien le faire, à M. Lescaze, que ce n'est pas parce que le fonds du Casino a disparu que tout à coup on s'adresse à la Ville de Genève pour subventionner Elapsoïdea. Vous le savez tout aussi bien

que moi, Monsieur Lescaze, vous le lui transmettez, Monsieur le président, car M. Lescaze a un calendrier, une montre et il sait comment le temps s'écoule, que cela fait déjà passablement de temps que la motion dont nous parlons a été déposée; elle l'a été le 16 décembre 2000, lors des séances plénières d'examen du budget. Nous ne voulions pas, en décembre 2000, intervenir dans le cadre du budget 2001, et à l'époque nous en avons discuté avec ce même M. Lescaze, qui ne perd pas la mémoire du tout, et, par conséquent, nous avons décidé d'intervenir d'une autre manière, soit maintenant.

Le Casino a été blackboulé pour des raisons que l'on ne connaît pas encore mais qu'on va bientôt connaître à fond, j'en suis sûr. D'ailleurs, M. Lescaze aimerait les connaître autant que moi, bien que ce soit une autre affaire. Mais, de grâce, ce n'est pas parce que le sujet est mince qu'il faut s'étriper; il ne faudrait pas parler trop longtemps. Il y a une règle qui veut, je crois, au Conseil municipal comme dans d'autres cercles politiques, que plus le sujet est léger, plus il est facile, plus les gens s'expriment, mais, de grâce, faites l'effort de voter cette subvention qui, de toute façon, pourrait à la rigueur n'être même pas utilisée. Il faudrait encore que les enseignants aillent à Elapsoïdea et c'est encore un exercice qui n'est pas si simple d'après ce que dit M. Bonny, vous lui transmettez, Monsieur le président.

**M. Alain Marquet (Ve).** Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, mais on s'obstine à parler subvention alors qu'il ne s'agit pas de subvention. On élargit le débat en parlant du Théâtre de Carouge et du Casino de Genève, mais je ne vois pas vraiment le sujet que nous avons à traiter dans ces objets-là. L'objet dont nous devons débattre, c'est le vivarium de Meyrin. Il ne s'agit pas d'une subvention, il faut être bien clair sur ce point, il s'agit tout simplement d'une participation de la Ville de Genève pour que les enfants de cette ville puissent bénéficier d'une infrastructure extra-communale.

Alors, évidemment, cela pourrait aussi donner des idées au vivarium sur les modalités d'un financement futur, puisque nous serions prêts à payer une partie de ces billets-là, mais j'en entends qui hurlent au financement de l'instruction par l'Etat, qui ne devrait dépendre que de l'Etat. Mais, à ce moment-là, j'attends que les mêmes disent qu'il faut transférer nos concierges à l'Etat, qu'il faut vendre nos écoles et, dès lors, nous en aurons terminé avec le département de notre maire, qui se contentera d'inaugurer les chrysanthèmes. Cela n'est heureusement pas ce que je souhaite et je trouve qu'une participation ponctuelle à une prestation qui serait offerte clairement par la Ville de Genève aux enfants de cette cité serait tout à fait correcte. C'est la raison pour laquelle je vous demande de l'accepter.

**M. Roman Juon (S).** Il y a de nombreuses années, nous nous sommes trouvés exactement dans la même situation que pour Elapsoïdea au sujet du zoo situé à Le Vaud concernant les gypaètes. Le Conseil municipal a fait un effort, la Ville de Genève a donné un coup de pouce qui a été extrêmement apprécié, et cela a permis de faire avancer le «schmilblick», comme on dit. Je connais très bien les animateurs d'Elapsoïdea; ils font un travail vraiment important, et ce n'est pas facile pour eux d'aller quêmander de l'argent à gauche et à droite. Les portes se referment sans qu'ils obtiennent quoi que ce soit. D'ailleurs, on entend ce soir le débat des radicaux et des démocrates-chrétiens en particulier; c'est vraiment très décourageant. Il s'agit de donner un petit coup de pouce; l'effort à faire n'est pas énorme et cela permettra à Elapsoïdea de s'en sortir. Il est vrai que cette institution est en difficulté continuelle, mais elle survit malgré tout. J'y vais régulièrement, et contrairement à ce que dit M. Bonny, j'ai vu plusieurs fois, même le samedi, des classes d'école ou des centres aérés qui s'y rendent. Il ne faut pas raconter des bobards en disant que cela ne marche pas; cela marche très bien et cela pourrait marcher encore mieux, mais Elapsoïdea a simplement besoin d'une bouffée d'oxygène.

**Le président.** Je vous remercie, la parole n'est plus demandée et nous allons passer... (*M. Bonny demande la parole. Brouhaha et protestations.*) Monsieur Bonny, vous avez parlé deux fois...

*M. Didier Bonny (DC). J'ai été mis en cause. (Brouhaha.)*

**Le président.** Non, vous n'avez pas été mis en cause, Monsieur Bonny; vous n'avez pas été mis en cause personnellement. Nous passons au vote de l'arrêté PA-18.

L'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 37 oui contre 28 non (Entente) (1 abstention).

L'arrêté est ainsi conçu:

#### ARRÊTÉ PA-18

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de neuf membres de la commission sociale et de la jeunesse,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 50 000 francs destiné à Elapsoïdea à Meyrin.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, soit 50 000 francs, pour Elapsoïdea, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Ville de Genève de 2002 à 2006.

*Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.*

**6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la motion de MM. Alain Marquet et Sami Kanaan, renvoyée en commission le 12 septembre 2001, intitulée: «Pour une véritable séance de questions orales à chaque session» (M-185 A)<sup>1</sup>.**

*Troisième débat*

La parole n'étant pas demandée, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté sans opposition (abstention des libéraux).

L'arrêté est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ PA-20*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 147 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de dix de ses membres de la commission du règlement,

---

<sup>1</sup> Rapport, 3261.

*arrête:*

*Article unique.* – Le texte de l'article 62 du règlement du Conseil municipal est supprimé et remplacé par le texte suivant:

«Les questions orales sont posées au début de la première séance de la session ordinaire. Le temps consacré aux questions orales n'excède pas trente minutes, y compris les réponses éventuelles du Conseil administratif. L'exposé de la question est limité à deux minutes. Chaque conseiller(ère) municipal(e) ne peut poser qu'une seule question par session. Le Conseil administratif répond aux questions soit immédiatement, soit le lendemain au début de la première séance. Le temps consacré aux réponses du Conseil administratif, à la troisième séance de la session ordinaire, est limité à trente minutes. Il ne peut y avoir de discussion générale ni sur la question ni sur la réponse.»

*Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.*

**Le président.** Cet arrêté étant définitif, j'attire votre attention sur les modifications non négligeables que cela apportera au déroulement de nos séances et je vous prie de bien vouloir consulter cet arrêté très attentivement afin de ne pas être étonnés lorsque le délai référendaire sera dépassé et que nous appliquerons cette nouvelle disposition à partir de la session de février.

**7. Clause d'urgence sur la motion de MM. Gérard Deshusses, Michel Ducret, Alain Dupraz, Sami Kanaan, Alain Marquet, Bernard Paillard et Christian Zaugg: «Tunnel du Mont-Blanc: contre une réouverture irresponsable au trafic des poids lourds» (M-242)<sup>1</sup>.**

**M. Sami Kanaan (S).** L'urgence est justifiée par le calendrier actuel et je suppose que vous avez suivi l'actualité concernant le tunnel du Mont-Blanc. Les choses s'accélérent et d'ailleurs il ne se passe pas un jour sans que les médias ne se fassent l'écho de, je dirais, *stop and go* de la part des autorités, puisqu'un jour on apprend que ce tunnel sera rouvert le 15 décembre, le lendemain le 22, etc. Encore aujourd'hui, on apprenait que cela ne se ferait pas avant janvier. Cela dit, ce sera très probablement avant notre prochaine session de janvier en l'occurrence. Dans la continuité de l'action très décidée de la Ville de Genève sur ce

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3282.

sujet – nous y reviendrons lors du débat sur le fond – il est important de confirmer cette position, tout en prenant acte des modifications de cet objet, de son évolution. Il est clair que la position que nous avons prise en juin est en partie dépassée par les événements. Il est urgent que nous puissions communiquer cette position à qui de droit dans le cadre des tractations très difficiles, très actives et à court terme qui se font autour du tunnel. C'est pourquoi nous vous demandons d'entrer en matière sur l'urgence afin que nous puissions traiter cet objet très important dès ce soir.

**M. Alain Marquet** (Ve). L'urgence de cette motion est évidente. J'ai lu encore aujourd'hui les informations qui montrent à quel point cet objet est traité d'une manière ridicule et assez inquiétante. Il est donc indispensable que nous prenions encore position là-dessus le plus vite possible.

**M. Bernard Paillard** (AdG/SI). Concernant l'urgence, je dirai simplement que les simulations pour vérifier si le tunnel est utilisable ou non, selon des critères qui de toute façon ne nous plaisent pas, ont été reportées parce que les gens sont en vacances. Les simulations auront donc lieu avec des figurants quand ils seront revenus de vacances. Cela nous donne un léger délai, à savoir jusqu'au 15 janvier, mais il sera tout de même trop tard si nous ne traitons pas cette motion ce soir. Par conséquent, cet objet est bel et bien urgent.

**M. Didier Bonny** (DC). Avant de me prononcer sur l'urgence, je dois avouer qu'il y a quelque chose que je ne comprends pas très bien, car nous avons une motion M-233 à notre ordre du jour qui s'appelle «Tunnel du Mont-Blanc: contre une réouverture irresponsable au trafic des poids lourds». Nous avons maintenant une motion urgente qui a exactement le même titre, mais qui porte le numéro M-242 et qui ne correspond pas au point de l'ordre du jour pour lequel l'urgence a été demandée. Il y a là quelque chose que je ne comprends pas très bien et qu'il faudrait m'expliquer.

**Le président.** C'est une observation qui ne nous a pas échappé, Monsieur Bonny, mais je pense que les motionnaires nous expliqueront quelle est la différence entre la motion M-233 qui figure effectivement dans notre ordre du jour et cette motion urgente M-242 et si l'une se substitue à l'autre.

**M. Sami Kanaan** (S). Nous avons présenté la motion M-233 en urgence le 14 novembre, mais la clause d'urgence de cette motion avait été refusée. Cette

motion a donc été mise dans notre ordre du jour. Entre-temps, la situation a évolué et donc le texte de la motion M-242 que nous vous présentons aujourd'hui est un nouveau texte. S'il est voté ce soir, il remplacera évidemment le texte de la motion M-233 qui sera retirée.

**Le président.** Monsieur Bonny, désirez-vous prendre la parole encore une fois pour vous expliquer sur ce sujet?

**M. Didier Bonny (DC).** C'est-à-dire que, maintenant, je vais donner notre position par rapport à l'urgence de la motion. C'est bien ce que je craignais: le mois passé, la clause d'urgence de la motion M-233 ayant été refusée, eh bien, au nom de la démocratie, que fait-on? On revient présenter au Conseil municipal un projet à peine modifié et l'on remet encore la sauce en espérant que cette fois tout le monde est là et que cela passe. Nous ne cautionnons pas cette manière de faire, aussi voterons-nous contre la clause d'urgence.

**Le président.** La parole n'étant plus demandée, je mets aux voix la clause d'urgence de la motion M-242.

**Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (nombreuses oppositions et quelques abstentions).**

**8. Motion de MM. Gérard Deshusses, Michel Ducret, Alain Dupraz, Sami Kanaan, Alain Marquet, Bernard Paillard et Christian Zaugg: «Tunnel du Mont-Blanc: contre une réouverture irresponsable au trafic des poids lourds» (M-242)<sup>1</sup>.**

#### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la volonté affichée des gouvernements français et italien de rouvrir le tunnel du Mont-Blanc au trafic des poids lourds dès que possible, alors que:
  - des évaluations indépendantes en matière de sécurité et de protection de l'environnement n'ont toujours pas été faites et publiées, validant les différentes mesures prises dans le cadre de la réflexion,

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 3375.

- les procédures judiciaires contre les dirigeants actuels des sociétés concernées en vue de déterminer leurs responsabilités ne sont pas terminées,
- il existe un manque flagrant de transparence sur les liens supposés ou réels entre les sociétés responsables et certaines des entreprises ayant travaillé sur la réfection du tunnel,
- le préavis clairement exprimé par une majorité de la population de la vallée de Chamonix est négatif,
- la concertation promise par les autorités a été effectuée de façon insuffisante;
- les dangers graves et avérés que représente le trafic des poids lourds dans les tunnels routiers, comme cela a été confirmé récemment de manière tragique dans le tunnel du Saint-Gothard;
- l'absence de véritables mesures et d'un calendrier concret en France et en Italie, à notre connaissance, pour un transfert substantiel des marchandises de la route vers le rail, conformément aux objectifs de la Convention alpine;
- la tendance croissante des entreprises à utiliser les poids lourds comme des «dépôts mobiles», dans une obsession de limiter les stocks et délais, reportant ainsi des coûts sociaux, humains et environnementaux sur la population et les collectivités publiques;
- le manque de contrôles suffisants sur les entreprises et les véhicules qui circulent sur ces axes à forte densité, comme en témoigne le cas de l'accident survenu dans le tunnel du Saint-Gothard;
- l'exploitation éhontée des chauffeurs, qui sont obligés de rouler jusqu'à trente heures d'affilée sur pression de leurs employeurs;
- le fait qu'une réouverture mesurée au trafic des voitures n'est pas contestée, de même qu'un transit de camions locaux à vocation de desserte régionale, si la sécurité est garantie de manière indépendante,

le Conseil municipal félicite le Conseil administratif pour sa prise de position publique du 31 octobre 2001 et l'invite, au nom de la protection des habitants de Genève et de leur environnement, à:

- rendre compte dans les plus brefs délais au Conseil municipal de ses démarches déjà entreprises sur le problème du tunnel du Mont-Blanc, en particulier suite à la motion M-160 votée en avril 2001 et à la proposition PR-35 votée en juin 2001;
- intervenir par tous les moyens envisageables auprès des plus hautes instances politiques en Suisse, en France et en Italie, ainsi qu'à l'échelon européen, pour:

## Motion: tunnel du Mont-Blanc

- faire appliquer les directives et procédures en matière de sécurité et de protection de l'environnement;
- empêcher la réouverture de ce tunnel aux camions tant que des mesures substantielles de sécurité n'auront pas été prises et validées de manière indépendante et que des mesures de transfert des marchandises vers le rail n'auront pas été au moins programmées dans des délais raisonnables;
- transmettre cette motion au Grand Conseil au sens des articles 30, alinéa 3, et 37a de la loi sur l'administration des communes, afin d'inciter l'Etat de Genève à intervenir dans le même sens que la Ville.

**M. Sami Kanaan (S).** Je souhaite expliquer la position qui a motivé le dépôt de cette motion. D'une part, je tiens à vous dire pourquoi nous revenons sur un sujet qui a déjà été traité cette année au Conseil municipal, pourquoi la Ville de Genève devrait intervenir, car il est vrai que c'est une question qui se pose, et, d'autre part, bien sûr, à quelle fin. Effectivement, le Conseil municipal est déjà intervenu en avril passé, avec la motion M-160, sous forme d'un mandat général si l'on peut dire sur le sujet. Il y a eu une première prise de position qui disait que nous étions opposés à la réouverture du tunnel du Mont-Blanc à moins que des conditions très strictes ne soient satisfaites en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

Le Conseil administratif a pris très à cœur ce mandat et est revenu nous présenter la proposition PR-135 que nous avons votée et qui concrétisait un volet important du mandat, puisqu'elle proposait un crédit de 40 000 francs à l'Association pour le respect du site du Mont-Blanc (ARSMB) afin de soutenir son effort en matière judiciaire, puisque le volet important de cette affaire concernait le plan judiciaire. Six mois ont passé depuis et le dossier a évidemment fortement évolué. La problématique fondamentale est la même, mais ce qui a évolué est, d'une part, la confirmation d'une mobilisation extrêmement forte dans la vallée de Chamonix, évidemment contre la réouverture précipitée du tunnel du Mont-Blanc. Il y a eu un vote consultatif; il est vrai qu'il n'est que consultatif. Cela dit, le droit de référendum existe aussi en droit français, même s'il n'est pas aussi étendu que chez nous; en tout cas, le scrutin de ce vote consultatif avait été limpide. Une majorité absolue de la population de cette vallée s'était exprimée contre la réouverture précipitée du tunnel.

En France, il y a, d'autre part, un débat plus large à ce sujet. S'il est vrai que ce n'est pas forcément une majorité de la classe politique qui est du même avis que la vallée de Chamonix, les sondages populaires montrent clairement que 70% des Français sont opposés à une réouverture de ce tunnel de manière précipitée; mais je reconnais que, même du côté de nos camarades socialistes français, la

position est pour le moins équivoque. Heureusement, les élections approchent et cela commence à faire trembler certains responsables politiques. Du côté italien, la situation est malheureusement moins réjouissante, puisque le front contre la réouverture précipitée est très minoritaire et se limite essentiellement aux écologistes, je le reconnais, et à la population locale.

Le chantier lui-même bien sûr a évolué et il est vrai que des mesures ont été prises. La sécurité par rapport à celle qui régnait avant l'accident est certainement meilleure. Cependant, le problème est que, d'une part, cela ne règle pas les problèmes de fond et que, d'autre part, nous aimerions une validation de ces mesures. Les pressions pour une réouverture intégrale, y compris aux camions, sont extrêmement puissantes. Il y a le lobby du trafic des poids lourds en Europe, qui est très puissant et pour lequel prime malheureusement la logique économique à court terme, à n'importe quel prix et, on peut le dire réellement, à n'importe quel prix, humain, social, écologique, économique.

La seule concession que je pourrais faire aux requêtes de ce lobby, sur un plan, c'est de pouvoir entrer en matière, avec mon groupe, sur une réouverture sur un plan purement local. Il faut reconnaître que, du point de vue strictement local, la fermeture du tunnel pour les communications locales et régionales, donc essentiellement entre la vallée de Chamonix et le Val d'Aoste, rend évidemment les choses très difficiles. Nous pouvons entrer en matière sur une réouverture au trafic automobile, si les conditions de sécurité suffisantes sont garanties et même sur un trafic de fret local, car cela influence directement la vie économique, sociale et culturelle de la région, mais j'insiste sur la notion de «trafic de fret local».

Néanmoins, à l'échelle européenne, et il est vrai que c'est un dossier de dimension européenne, il y a un mélange caricatural dans la stratégie des grandes entreprises du transport, qui est fondamentalement antisociale, antiécologiste et même antiéconomique. Il y a une exploitation éhontée des chauffeurs. Vous avez lu dans la presse des exemples de chauffeurs qui roulent trente heures, quarante heures d'affilée en se dopant à l'alcool ou avec d'autres moyens. Vous connaissez tous l'histoire de ces transports absurdes où l'on fait faire des allers-retours à des oranges, d'Italie vers l'Allemagne et retour, ou bien des marchandises des pays du Moyen-Orient qui débarquent au port de Rotterdam pour retourner dans le sud de l'Europe. C'est un exemple caricatural d'externalisation des coûts sociaux et des coûts écologiques sur nous-mêmes les contribuables, et même sur le plan économique, dans la mesure où ce genre de coûts est finalement toujours assuré par les acteurs économiques aussi, car il faut un jour ou l'autre payer les charges. Ce n'est pas un bon calcul.

En plus, quand on nous parle de contrôles, nous ne pouvons pas faire confiance. Même dans notre Helvétie, si fière de son efficacité, on a vu le cas fla-

grant du tunnel du Gothard où, par manque de contrôles, un camion a provoqué un accident très grave, car on a découvert après coup que le chauffeur circulait sans licence, qu'il avait roulé des dizaines d'heures et qu'en plus il avait bu. Alors qu'on ne vienne pas nous dire qu'il y aura des contrôles, car, jusqu'à maintenant en tout cas, rien ne nous prouve que ces contrôles puissent être efficaces. Alors, cela nous rend effectivement sceptiques sur les promesses faites à la légère. De plus, nous n'avons pas l'impression, mais nous sommes prêts à nous laisser prouver le contraire, que les solutions de remplacement au transport de marchandises par la route sont poussées de manière réelle et énergique.

En tout cas, si l'on prend le cas du tunnel du Mont-Blanc, il est vrai que le gouvernement français commence à parler de «ferroulage», mais, dans le meilleur des cas, des solutions sont vaguement esquissées pour des délais qui sont de dix, quinze, voire vingt ans au minimum. Concernant le tunnel du Mont-Blanc, il y a effectivement une course contre la montre qui se joue ces semaines, ces prochaines semaines, entre les acteurs qui veulent à tout prix le rouvrir, qui évidemment sont obligés – on est quand même dans un Etat de droit jusqu'à nouvel ordre – de respecter un minimum de procédure, qui sont aussi prisonniers de leurs propres promesses d'ailleurs, car ils avaient promis la concertation, des tests indépendants de sécurité, des mesures concrètes de «ferroulage». Evidemment, la mauvaise idée de certains, y compris dans la vallée de Chamonix, c'est de leur rappeler ces promesses. Or les tests de sécurité auront lieu bientôt; je ne sais pas dans quelle mesure ils seront indépendants, mais je l'espère. Sur le «ferroulage», il y a de très vagues promesses et donc on a toutes les raisons de croire que les promesses faites lors de l'accident sont quasiment classées, oubliées. Mais il est vrai aussi qu'on est en train de gagner du temps et, concernant le tunnel du Mont-Blanc, gagner du temps est important, par exemple afin de permettre à la justice de faire son travail pour déterminer les responsabilités de l'accident ou pour permettre aux acteurs écologistes et sociaux de prouver à quel point la réouverture du tunnel aux camions à l'échelle européenne est dangereuse. Une autre concession qu'auraient faite les acteurs du tunnel, c'est de promettre le trafic alterné.

Malheureusement, les accidents récents au Gothard et au Mont-Blanc ont prouvé que le danger ne vient pas du croisement de camions. Les deux accidents ont été causés par un camion isolé. Dans le cas du Mont-Blanc, la cause était due à un mégot égaré dans le système de refroidissement du moteur. Il n'y avait pas besoin d'un deuxième camion pour provoquer l'accident. C'est l'incendie d'un camion en tant que tel qui a provoqué le drame. Au Gothard, c'est un camion qui a effectivement dévié de sa route et ce n'est pas parce qu'il n'y avait pas de camions en face que l'accident a été évité. Même si on parlait de tunnel à deux tubes, qui est la grande théorie du lobby automobile, car il suffit de construire un deuxième tube – effectivement la facture, on n'en parle pas – ne résout pas le problème. En effet, dans les deux cas, s'il n'y avait eu qu'un seul tube, donc un trafic

monodirectionnel, l'accident aurait eu lieu quand même. Peut-être que les conséquences auraient été moins graves, mais ce n'est certainement pas un tube monodirectionnel, respectivement deux tubes, qui a empêché ces deux accidents de se produire.

Le problème de base, il faut l'avouer, c'est, en tant que tel, le trafic massif de poids lourds en Europe qui augmente d'une façon exponentielle. Je vous rappelle qu'il va doubler dans les dix à quinze ans à venir; c'est le délai que l'on nous promet pour le «ferroutage». Alors, la Ville de Genève en quoi est-elle concernée? L'intervention de la Ville est certainement le point le plus contestable pour certains, en tout cas ici. On verra que, on l'a déjà entendu lors des deux débats précédents cette année, je vous le concède par souci de transparence, l'interventionnisme de la Ville de Genève dans cette affaire est très mal vu chez nos cousins et voisins français. De quoi se mêle la Ville de Genève? Ce n'est pas son territoire, ce n'est même pas son pays et donc elle n'a aucune raison d'intervenir dans ce dossier.

Malheureusement, cela nous concerne. L'axe du tunnel du Mont-Blanc est très proche de la ville de Genève. C'était, et cela pourrait le redevenir, un axe important de circulation. La pollution engendrée par ce tunnel, donc par le trafic de poids lourds qui passe par ce tunnel, a un impact immédiat sur notre communauté, sur la ville, entre autres, et sur le canton. Deuxièmement, rouvrir le tunnel, avec l'augmentation massive du trafic de poids lourds qui est programmée en Europe, si l'on ne fait rien, aura un effet immédiat sur l'autoroute de contournement de Genève qui est un des axes amenant le trafic au tunnel du Mont-Blanc. Cet effet immédiat sur l'autoroute de contournement, même s'il est vrai que l'autoroute n'est pas sur le territoire de la ville, aura des conséquences directes sur l'ensemble de la gestion du trafic, entre autres en ville et au niveau de l'agglomération.

Peut-être que les circonstances jouent aussi un rôle dans cette affaire. La plupart des acteurs publics, en France ou en Suisse, n'interviennent pas dans ce dossier, soit par manque de conviction, soit au nom de la raison d'Etat. Ce sont peut-être de bonnes raisons, mais il se trouve qu'en Ville nous avons eu majorité déjà deux fois pour intervenir et les militants actuels qui ont voté la réouverture précipitée du tunnel du Mont-Blanc – j'ai presque fini Monsieur le président – admettent que c'est entre autres grâce à la pression continue de la Ville de Genève que des progrès ont pu être amenés dans ce dossier.

C'est pourquoi aujourd'hui, le but du texte de cette motion, et je terminerai par là, c'est de réaffirmer nos positions dans ce domaine en tenant compte de l'évolution du dossier et de redonner mandat au Conseil administratif qui, autant que je le sache, est d'accord d'utiliser tous les moyens possibles, voire judiciaires, permettant d'imposer nos vues dans ce domaine.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Alain Comte, vice-président.)*

*Préconsultation*

**M. Manuel Tornare, maire.** Permettez-moi de vous relire le communiqué de presse, qui est d'ailleurs cité dans votre motion, que le Conseil administratif a envoyé en date du 31 octobre à tous les organes de la presse et des médias, car il me paraît important, à la fois pour le Conseil municipal et les téléspectateurs, de réaffirmer, de réentendre ce que nous avons dit. Ce communiqué de presse a été signé par André Hediger, Christian Ferrazino, Pierre Muller, Alain Vaissade et moi-même, c'est-à-dire par le Conseil administratif in corpore. Je cite.

«Genève, le 31 octobre 2001

*»Communiqué de presse*

»Le Conseil administratif de la Ville de Genève réaffirme son opposition au retour des poids lourds dans le tunnel du Mont-Blanc.

»Les autorités françaises et italiennes viennent d'annoncer leur intention de rouvrir le tunnel du Mont-Blanc aux voitures, à partir du 15 décembre, puis aux camions, très probablement dès le 15 janvier 2002.

»Si cette décision peut apparaître satisfaisante pour le trafic des voitures, car elle permet notamment le rétablissement du lien entre la Haute-Savoie, Chamonix et la vallée d'Aoste, elle est en revanche inappropriée et dangereuse en ce qui concerne le trafic des poids lourds. Quelles que soient les mesures envisagées, la présence de camions dans le tunnel est en effet une cause d'insécurité permanente pour les autres utilisateurs.

»La Ville de Genève, collectivité publique qui est directement partie prenante de la gestion d'un équipement routier situé au cœur même du massif du Mont-Blanc, ne peut que partager l'inquiétude, voire l'indignation, de l'ensemble des élus/es savoyards ainsi que de l'Association pour le respect du site du Mont-Blanc dont elle est également un membre actif, manifestées à la suite de l'annonce de cette décision.

»La Ville de Genève réaffirme sa ferme opposition au retour dans le tunnel du Mont-Blanc d'un trafic de camions – essentiellement «de transit» – qui ne concerne pratiquement pas les échanges économiques locaux et régionaux.

»La Ville de Genève, directement concernée par les atteintes à l'environnement provoquées par le trafic des camions dans la vallée d'accès au tunnel, rappelle que les dégradations dues à la pollution touchent aussi bien des populations qui, au sein du bassin franco-genevois, vivent ensemble en bonne harmonie qu'une nature partagée par le département de la Haute-Savoie et le canton de Genève. Elles portent atteintes à la beauté d'un massif montagneux qui est l'un des sites naturels les plus prestigieux au monde.

»La Ville de Genève souhaite, en concertation avec les associations qui luttent pour le respect du site du Mont-Blanc, qu'un moratoire d'au moins deux ans permette de dresser un véritable état des lieux sur les alternatives ferroviaires et un diagnostic sur les problèmes d'environnement. Après les graves accidents du Mont-Blanc et, il y a quelques jours, du Gothard, il est temps de mettre un coup d'arrêt au développement du danger provoqué par le développement anarchique du transport routier.

»En conséquence, la Ville de Genève appelle de ses vœux la convocation urgente, par les autorités françaises et italiennes, d'une réunion rassemblant les élus de la région Rhône-Alpes, des trois départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Hautes-Alpes, de Genève, ainsi que les responsables des associations de protection de l'environnement et des organismes socioprofessionnels, afin d'envisager la mise en place de solutions durables basées sur le réaménagement du réseau ferroviaire reliant l'Europe du Nord à l'Europe du Sud.»

Nous avons envoyé cette lettre aux autorités, au gouvernement français, au gouvernement suisse. En date du 14 novembre 2001, nous avons reçu la lettre suivante de Moritz Leuenberger, président de la Confédération helvétique, lettre qui nous a fâchés bien évidemment. Je vous la lis:

«Berne, le 14 novembre 2001

»Monsieur le maire,  
»Messieurs les conseillers administratifs,

»J'ai pris connaissance avec étonnement de votre communiqué du 31 octobre 2001 dans lequel vous réaffirmez votre opposition au retour des poids lourds dans le tunnel du Mont-Blanc.

»Comme vous le savez, la politique suisse des transports dont j'ai la charge a pour but le transfert du trafic poids lourds sur le rail. Cette politique a été soutenue récemment à deux reprises par le peuple suisse: par l'introduction de la RPLP d'abord, et ensuite par l'acceptation du financement de nouvelles infrastructures ferroviaires, dont la construction des tunnels ferroviaires du Gothard et du Loetschberg, en voie de réalisation.

»Dans ses principes et sa philosophie, cette politique est maintenant reconnue par la commission européenne (par exemple dans son récent livre blanc), et par plusieurs pays membres qui engagent des stratégies dans ce sens: l'Allemagne et les Pays-Bas projettent l'introduction d'une taxe poids lourds, la France renforce ses efforts en faveur du ferroutage et va accélérer la construction avec l'Italie du tunnel ferroviaire Lyon-Turin, tout comme l'Autriche va construire le tunnel du Brenner.

»Ces politiques de transferts route/rail exigent de gros investissements et leur mise en œuvre demande un certain délai de réalisation. Elles impliquent surtout des politiques coordonnées au niveau européen et au niveau de l'arc alpin. Il ne s'agit pas de défendre une vallée ou un pays au détriment d'un autre, mais bien de promouvoir des politiques durables de transfert modal dans tout l'arc alpin.

»La non-réouverture du tunnel du Mont-Blanc ne favoriserait pas ce transfert, mais continuerait à provoquer le déplacement massif du trafic poids lourds vers d'autres passages alpins déjà surchargés (le Fréjus par exemple).

»On peut constater le même phénomène après le tragique accident au Gothard: d'autres passages alpins – le San Bernardino notamment – connaissent une croissance très importante du trafic poids lourds, alors que les conditions de sécurité sont bien moindres qu'au Gothard. Par solidarité envers ces vallées alpines et pour des raisons de sécurité, il n'est pas question pour la Confédération de retarder la réouverture du tunnel du Gothard au-delà des mesures indispensables à prendre bien entendu.

»Parallèlement, notre politique de transfert sur le rail garde toute sa priorité et se trouve même renforcée par l'accident du Gothard.

»Je tenais également à vous faire part de ces propos, car Jean-Claude Gayssot et moi-même menons la même politique, selon la même philosophie. Votre prise de position unilatérale n'est pas à même de nourrir un débat constructif entre les différents pays et régions de l'arc alpin sur les politiques de transfert modal à mener. Seules des politiques coordonnées nous permettront pourtant de réaliser une politique de transport durable. C'est dans cette perspective d'ailleurs que j'ai invité mes collègues ministres des transports de l'arc alpin à la fin du mois en Suisse.

»En vous remerciant de votre attention, je vous présente, Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, l'expression de mes sentiments distingués.

*Moritz Leuenberger*»

Nous allons bien évidemment répondre à cette lettre de Moritz Leuenberger que nous avons reçue, je le répète, le 14 novembre. Mon collègue Alain Vaissade, qui s'est beaucoup battu ces derniers mois lorsqu'il était maire, et même mainte-

nant en tant que conseiller administratif, contre la réouverture du tunnel du Mont-Blanc aux poids lourds, et moi-même, nous avons préparé une réponse qui sera soumise prochainement au Conseil administratif pour approbation. Nous avons travaillé cette réponse avec la déléguée à l'Agenda 21 de la Ville de Genève, qui travaille, comme vous le savez, au Palais Eynard. Je crois, Mesdames et Messieurs, que cette politique de réouverture du tunnel du Mont-Blanc aux poids lourds est le constat de l'échec d'une politique soit du côté italien – il n'y a aucune politique de transport prospective en Italie, on le sait bien – soit en France, où ce n'est pas mieux. En effet, à gauche comme à droite, que ce soit du côté de M. Gayssot ou de M<sup>me</sup> Voynet, de belles promesses ont été faites depuis de nombreuses années, mais les actes n'ont pas suivi. Quant à M. Chirac, il est devenu écologiste en campagne électorale, mais on n'a pas vu non plus d'actes sur le terrain.

Je crois que M. Sami Kanaan avait raison de dire, et ce sera ma conclusion, que la Ville de Genève, contrairement à ce que disent le préfet de Haute-Savoie et d'autres autorités de l'autre côté de la frontière qui sont pour la réouverture aux camions, la Ville de Genève est concernée par cette affaire. En effet, nous sommes actionnaires des sociétés françaises et italiennes qui gèrent le tunnel du Mont-Blanc, et nous sommes responsables de la sécurité de nos concitoyens. Environ 40% des clients du tunnel du Mont-Blanc sont genevois ou habitent la région du canton de Genève et, comme l'a dit M. Sami Kanaan, la pollution ne s'arrête pas à Annemasse. Vous vous souvenez que, lors de la catastrophe de Tchernobyl, le président Chirac prétendait que le nuage de pollution s'arrêterait aux Vosges.

Avec le tunnel du Mont-Blanc on est dans le même cas de figure un peu surréaliste. D'autre part, il faut que la France prenne enfin des mesures de «ferroutage», enfin, une politique qui mènera à court terme au «ferroutage» en nous rouvrant par exemple la ligne du Tonkin. Il faudrait aussi contrôler les camions, car – sans vouloir faire du racisme contre certains pays – beaucoup de pays de l'Est nous envoient des camions qui ne sont pas conformes aux normes, et il faudrait que la police soit du côté italien soit du côté français les contrôle un peu mieux.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je crois que la réouverture du tunnel du Mont-Blanc aux poids lourds est la chronique d'une catastrophe annoncée. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

**M. Alain Marquet (Ve).** J'organiserai mon intervention en trois points.

Premièrement, j'aimerais remercier M. le maire des explications et des informations qu'il vient de nous apporter, car elles sont effectivement l'expression d'une politique claire du Conseil administratif. Je regrette simplement une chose, c'est qu'une certaine publicité n'ait pas été donnée à cet échange de lettres, car je

ne doute pas que non seulement la population genevoise mais la population haut-savojarde, voire la population de la Maurienne seraient très intéressées et se sentiraient d'autant plus motivées à agir par la connaissance de cet échange de lettres qui montrent le soutien que l'on peut leur apporter. Elles verraient qu'il ne s'agit pas du tout du combat d'une vallée contre une autre, mais qu'il s'agit d'un combat global que nous entendons mener contre la circulation des poids lourds.

Là, j'en viens au deuxième point de mon intervention pour dire que bien évidemment, chez les Verts, nous soutenons entièrement l'argumentaire qu'a développé M. Sami Kanaan, et je voudrais pour cela citer une anecdote sur un événement qui s'est passé pendant l'été. Figurez-vous que sur l'autoroute dite «du soleil», pendant l'été, un camion qui circulait d'Espagne vers le nord et qui transportait des tomates a franchi la barrière centrale de sécurité pour entrer en collision avec un autre camion qui descendait de Hollande dans le Sud pour transporter, devinez quoi? des tomates! Evidemment, on frôle l'absurde et cela montre à quel point le trafic routier est réglementé et organisé d'une façon qui justifie que nous nous en inquiétons.

Enfin, le troisième point de mon intervention me permettra de vous citer un journal que vous connaissez certainement, un journal satirique paraissant le mercredi, pour ne pas dire son nom, et qui évoque aujourd'hui la prise de position du président UDF du Conseil général des Hautes-Alpes, un certain Bayrou, à ne pas confondre avec l'autre, qui a cru utile de faire des propositions concernant la sécurité dans le tunnel du Mont-Blanc. Parmi ces propositions, il suggérait de mettre en place, je cite, «un dispositif de véhicules de sécurité et de régulation, injecté dans le flux de circulation à raison d'un véhicule par minute et par sens».

M. Bayrou imaginait donc que des véhicules de pompiers s'inséreraient dans le trafic au rythme d'un par minute et par sens. Il s'est permis de faire une deuxième proposition; je le cite à nouveau: «En cas d'incendie à l'intérieur du tunnel, une fois le tunnel évacué, deux bouchons seraient déployés à partir d'engins adéquats – on dirait du Alphonse Allais – comme de gigantesques «airbags» dont les parois seraient résistantes au feu afin d'étouffer et, par succion de l'atmosphère, de faire cesser l'incendie à l'intérieur du tunnel.»

Alors évidemment, quand on entend de telles co..., pardon, de telles bêtises, on est évidemment en droit de s'inquiéter légitimement au sujet de la reprise du trafic qui est envisagée pour les poids lourds à l'intérieur de ce tunnel dont nous sommes actionnaires.

**M. Michel Ducret (R).** Comme petite remarque préalable, je dois dire que, puisqu'on parle de chronique d'une catastrophe annoncée devant le Conseil municipal, à l'époque, certains magistrats socialistes, à qui on avait pourtant fait

passer ce message de danger afin de promouvoir le ferroutage au Mont-Blanc, s'étaient quasiment assis dessus, et je continuerai longtemps à le déplorer. Malheureusement, il faut aussi se souvenir de ce genre de choses. Voilà ce que j'aimerais dire, cela représente, et M. Tornare a parfaitement raison, l'échec d'une politique de transport en Europe, ou plutôt l'absence de politique de transport. Celle-ci est en train de se construire, elle va se faire peu à peu.

M. Kanaan a fait tout à l'heure des remarques tout à fait judicieuses. J'ajoute simplement une chose, un constat que peut-être beaucoup de gens oublient: actuellement, dans le système économique dans lequel nous vivons, le transport, Mesdames et Messieurs, est moins cher que le stockage. En effet, ce dernier est payé par les entreprises, tandis que les routes continuent à être payées par les collectivités; cela est aussi une vérité, il ne faut pas l'oublier. Je crois qu'à un moment donné le coût du transport, c'est indéniable, est trop bon marché et que, tant que l'on pourra vendre une courgette cultivée au Portugal moins cher au marché de Plainpalais que lorsqu'elle vient de Plan-les-Ouates, il faudra quand même se dire qu'il y a un petit problème au niveau des coûts des transports.

Cela étant, cette motion est très valable si l'on veut appuyer un changement de politique général pour l'Europe à travers cette motion, un changement politique qui va dans le même sens que celle que la Suisse pratique déjà. En l'occurrence, je crois que le courrier de M. Leuenberger à son camarade de parti M. Tornare est parfaitement clair sur ce sujet. Mesdames et Messieurs, M. Leuenberger voit juste: il faut savoir raison garder. D'abord, ce ne sont pas les résolutions ou autres de la Ville de Genève qui vont changer quelque chose à l'économie mondiale. On peut contribuer, comme une petite goutte dans cet océan, mais il faut se rappeler que la mise en œuvre du ferroutage, d'installations plus sécurisées, ou le changement des habitudes de l'économie, tout cela prendra des années et, je dirai, peut-être des dizaines d'années. Je dois remarquer que, hélas, ce processus est long à mettre en place et qu'on ne peut pas stopper tout ce qui existe déjà.

Je rappellerai simplement pour la bonne bouche, Mesdames et Messieurs, qu'il faut quand même être prudent, il y a des milliers d'emplois à la clef et ce n'est pas du jour au lendemain que l'on va transformer des milliers de routiers en employés de chemins de fer, qui eux-mêmes actuellement ont de sérieux problèmes par rapport à la privatisation et au libre accès au réseau ferré, problèmes qui sont loin d'être résolus.

Tout cela est extrêmement complexe et je crois qu'il est important que, dans les propositions et les actions que notre Ville peut faire, nous soyons fermes sur les intentions et que nous appuyions la politique fédérale en la matière. Cela, nous pouvons effectivement le faire au travers de notre participation dans l'actionnariat du tunnel du Mont-Blanc et de l'autoroute d'accès, mais, surtout, il est important de contribuer à convaincre nos voisins qui, eux, ne sont pas tous unanimes. Nous

devons nous garder, dans les propositions que nous faisons, de blesser ces voisins. En effet, braquer les gens, nos voisins, qui n'ont pas tous les mêmes intérêts, contre la Suisse et la politique que nous défendons, peut être contre-productif. Je crois qu'à ce niveau-là il faut être ferme mais délicat; il faut savoir ce que l'on veut, mais aussi être suffisamment diplomate pour que les choses avancent le mieux possible. Cela ne veut pas dire, Mesdames et Messieurs, que les âneries que l'on entend, comme l'a décrit tout à l'heure M. Marquet, soient tolérables. Ce n'est pas ce que je veux dire, simplement, nous sommes quelque peu à distance, et nous ne pouvons pas gérer directement le problème du tunnel du Mont-Blanc. Nous devons savoir garder une attitude de retrait; cela n'empêche pas d'être ferme et de savoir ce que l'on veut.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Monsieur Ducret, c'est avec satisfaction que je peux prolonger ce que vous avez dit. En effet, le problème du tunnel du Mont-Blanc, quant à la circulation des poids lourds, est bien sûr en relation avec l'économie, et vous l'avez très bien fait remarquer.

Je voudrais, comme l'a dit M. Tornare, rappeler la détermination du Conseil administratif, puis, en quelque sorte, commenter les invites que vous nous proposez dans ce projet de motion. Sur la manière de rendre compte à votre première invite, à savoir rendre compte dans les plus brefs délais au Conseil municipal des démarches que nous avons entreprises, je vous rappelle que la première était de pouvoir intervenir en France par des procédures juridiques, grâce à l'ARSMB, puisque nous n'avions pas la capacité, en tant que Ville de Genève, d'intervenir directement dans des procédures juridiques. Nous pouvons évidemment mandater des avocats auprès des tribunaux administratifs, mais nous avons pensé qu'il était plus habile de nous mettre dans une association qui a pignon sur rue en France. Nous l'avons donc fait.

Nous avons aussi participé à des manifestations contre le retour des poids lourds au tunnel du Mont-Blanc. Il y a même le président du Conseil municipal, M. Losio, qui a pris la parole lors d'une manifestation dans la vallée de la Maurienne; M. Paillard, lui, a été à Paris. Ce qui est remarquable, c'est de voir qu'une collectivité locale comme la Ville de Genève s'est mobilisée sur un thème qui semble être seulement de la compétence des gouvernements. Enfin, il faut rappeler que, dans l'accident qui a fait 39 morts dans le tunnel du Mont-Blanc, il y avait un habitant de Genève, ce qui montre que nous sommes concernés non seulement par rapport aux risques, mais aussi pour défendre les intérêts et la survie de nos concitoyens.

Maintenant, M. Tornare a eu raison de vous lire la lettre du président de la Confédération, car cela montre aussi que notre Ville est quand même relativement isolée. Cela m'amène à parler de la troisième invite que vous nous proposez. Je

crois que c'est une invite qui est indispensable, car, si nous n'avons pas le Grand Conseil avec nous dans cette opération, la Ville de Genève se retrouve en quelque sorte enclavée dans les relations entre gouvernements, entre cantons et avec la Confédération, puisque nous n'avons pas, et le président de la Confédération nous l'a dit dans cette lettre, nous n'avons pas en son sens, le devoir d'intervenir.

Cela ne nous empêchera pas de continuer à dire quelle est la détermination du Conseil municipal et du Conseil administratif, et, pour ce faire, il est important que le Grand Conseil soit associé à notre démarche. J'ai suivi les délibérations qui avaient eu lieu à propos du tunnel du Mont-Blanc au Grand Conseil par l'intermédiaire de Léman bleu. Eh bien, lorsqu'il y avait eu une motion émise par le Grand Conseil, elle avait été renvoyée en commission et le Conseil d'Etat n'avait pas montré un enthousiasme forcené pour se positionner, d'autant plus que le préfet de Haute-Savoie était intervenu auprès du président du Conseil d'Etat pour lui faire part de son mécontentement que la Ville de Genève ait pu intervenir sur ce thème-là.

Alors, vous voyez que nous sommes en quelque sorte à l'avant-garde. Un conseiller municipal disait il y a quelque temps qu'il ne faut pas toujours avoir trop d'avance sur les idées; en tout cas, sur les actions nous l'avons, car nous sommes confrontés à une réalité, même si nous sommes représentés dans les conseils d'administration soit du côté français, soit du côté italien. Je siège moi-même du côté français. Sachez que l'on nous écoute, l'on ne nous empêche pas de nous exprimer; moi-même, j'ai toujours pu le faire et relayer la position du Conseil municipal. Cependant, nous sommes minoritaires, nous avons quelques pour-cent dans ces conseils d'administration qui sont sous la... je ne dirai pas la houlette, mais enfin sous la direction du gouvernement français du côté de la Société Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc (ATMB), donc les représentants du gouvernement font la politique qu'ils veulent au conseil d'administration, par leurs délégués.

Cela n'empêche pas de demander d'avoir les meilleures dispositions pour la sécurité, de telle façon que le conseil d'administration de l'ATMB assure la sécurité au maximum. En ce sens-là, nous sommes partie prenante, de même que le représentant du Conseil d'Etat qui travaille sur les mesures de sécurité. Toutefois, il est vrai que celui-ci ne relaye pas une position politique que nous avons affirmée ici en Ville de Genève. Il est extrêmement important, si nous voulons progresser dans le sens de cette motion, que le Grand Conseil manifeste d'abord une position qui aille dans le sens de celle de la Ville de Genève, mais aussi que le Conseil d'Etat relaye cette position du Grand Conseil. Cela n'est pas chose facile, cela, M. Ducret l'a dit aussi, est souvent affaire de diplomatie.

Nous pouvons protester, nous pouvons émettre des arguments qui sont parfois forts et percutants, mais cela ne suffit pas, car cela peut blesser la sensibilité ou la

susceptibilité des membres du gouvernement ou d'autres responsables en Italie et en France. C'est donc un jeu extrêmement subtil et délicat qu'il faut mener. Nous le faisons avec détermination, M. Tornare vous l'a rappelé, seulement, sachez que nous ne sommes ni le gouvernement français ni le gouvernement italien et encore moins le Conseil fédéral. Cependant, sachez que nous appuyons cette motion. Nous combattons avec vous, nous la suivrons et nous ferons tout ce que nous pourrons.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Je dois dire que les propos des deux magistrats étaient vraiment empreints de sagesse et de détermination. Cela nous satisfait pleinement de voir qu'en tout cas ces deux magistrats, et, semble-t-il, en accord avec les autres, vu ce qui nous a été cité, font leur travail et le font bien dans la ligne qui a été demandée. Ils le font dans une perspective, certes, d'interpellation et, si nécessaire, de controverse, mais aussi de dialogue, avec le sens des responsabilités qui doit évidemment habiter des magistrats chargés d'un exécutif.

Est-il véritablement judicieux pour nous, Conseil municipal d'une petite ville, car Genève est une petite ville, faut-il le rappeler, que nous nous lancions dans des descriptions quasi lyriques sur ce qu'il conviendrait de faire en matière de circulation des camions, en demandant d'interpeller les plus hautes instances au-delà même des pays, au niveau européen? Pourquoi n'interpellerait-on pas l'ONU? Cela est fait d'ailleurs, mais c'est certainement un oubli dans la motion, sans que l'on se réfère à la situation qui existe dans d'autres régions de Suisse ou d'Europe et où, actuellement, comme on le sait, il y a des problèmes délicats que M. Leuenberger a fort bien rappelés. Alors, bien sûr, nous pouvons dire qu'il nous appartient d'intervenir au niveau de notre sphère d'influence, de faire en sorte que l'air que nous respirons soit le plus pur d'Europe, que nous soyons à l'abri de ces camions et que les autres se débrouillent.

Cependant, il pourrait y avoir d'autres modes d'action, beaucoup plus courageux. Je vous donne deux exemples. Ne pensez-vous pas que, par exemple, les socialistes et les Verts de la Ville de Genève devraient interpeller vigoureusement leurs camarades ou amis, je ne sais quel est le terme qui convient le mieux, ou compagnons peut-être de France, d'Allemagne, pour leur dire qu'il faut prendre des mesures? Si jamais c'est fait, ils ont oublié de le rappeler dans la motion. Probablement que, comme cela a été dit tout à l'heure, les socialistes et les Verts ont demandé au Conseil administratif d'être moins modeste dans ses démarches; aussi serait-il judicieux qu'ayant interpellé les socialistes et les Verts de Suisse, de France et d'Allemagne, ils le fassent connaître. Il faudrait que là, véritablement, il y ait des condamnations de ces ministres français irresponsables qui constamment agissent de manière à mettre en danger surtout la vie des Suisses,

les autres c'est moins grave... mais les Suisses, Monsieur le président, rendez-vous compte... (*Rires et brouhaha.*)

Il y a encore un autre exemple d'action. On pourrait dire en cette veille de Noël que l'on appelle toutes les citoyennes et tous les citoyens de la ville de Genève à exiger de tous les magasins qu'ils indiquent la provenance et le mode de transport des marchandises, que ce soit de la nourriture, du foie gras, du champagne, des jouets ou autres, qui sont mis sur nos étalages, et que l'on interpelle nos citoyens pour leur demander de faire la grève d'achat de tous ces biens venant d'ailleurs par camion et ayant traversé un tunnel. Cela serait un témoignage. Mais ne serait-ce pas un peu prétentieux? Nous qui sommes plus modestes, nous pensons que cela le serait, mais cela serait très efficace.

Aussi, reconnaissons sagement que le Conseil administratif en tant qu'exécutif est là pour faire son travail. Il le fait très bien, et nous lui rendons très volontiers hommage, nous, Parti démocrate-chrétien, qui ne faisons pas partie de l'exécutif, et, par voie de conséquence, nous demandons au Conseil municipal d'avoir la sagesse de laisser le Conseil administratif faire son travail et de renoncer à cette motion.

**M. Manuel Tornare, maire.** Je serai bref. Je crois que, pour répondre à M. Ducret, il ne s'agit pas aujourd'hui de désigner tel ou tel responsable, dans un passé récent, qu'il soit de gauche ou de droite. La belle unanimité ce soir montre que la fibre écologique, prônant le respect de la nature, n'est pas une fibre uniquement de gauche ou de droite, mais que c'est une fibre vitale, une fibre pour la ville et pour la vie. C'est important. Je crois, Monsieur Pattaroni, que nous ne sommes pas là, la Ville de Genève, que ce soit le Conseil municipal, le Conseil administratif, pour donner des leçons à qui que ce soit, car il est vrai que ce serait très mal pris.

Cependant, Monsieur Pattaroni, je crois que les expériences suisses sur le feroutage intéressent beaucoup nos amis français qui se battent contre le passage des camions dans le tunnel du Mont-Blanc, qu'ils soient de gauche ou de droite. Il faut quand même que nous soutenions tous ces politiciens et politiciennes qui, de l'autre côté de la frontière, partagent les mêmes visions que vous et nous. Je rappellerai quand même qu'il ne faut pas minimiser le combat de la Ville de Genève. La Ville de Genève, le Canton, avec Erica Deuber, Robert Cramer, il y a une vingtaine d'années, et d'autres par la suite, se sont beaucoup battus contre Creys-Malville et c'est quand même, je dois le dire, le combat du Canton et de la Ville qui a fait à un moment donné, reculer le gouvernement français, et, à ce propos, il faut rendre hommage, pour une fois, à M<sup>me</sup> Voynet qui a mené le bon combat en la matière.

En ce qui concerne l'information, nous avons transmis le communiqué de presse que je vous ai lu tout à l'heure aux édiles français qui partagent bien évidemment nos opinions, les vôtres aussi, mais aussi à ceux qui ne la partagent pas de l'autre côté de la frontière. J'ai moi-même été invité au mois de septembre à participer à un débat avec des élus de gauche et de droite qui partagent nos points de vue et les vôtres sur TV8 Mont-Blanc, chaîne qui est quand même retransmise dans toutes les vallées, de Chamonix jusqu'au Fréjus. Par conséquent, l'information concernant notre prise de position est connue. Je dirai à ceux qui évoquent le paramètre économique, qui empêche parfois de prendre de bonnes décisions politiques qui iraient dans le sens de celles que nous souhaitons, que c'est vrai qu'il y a des impératifs liés à l'emploi; mais, Mesdames et Messieurs, il faut quand même bien vous souvenir que les camionneurs sont aussi en danger, qu'on leur fait courir des risques et que certains ont perdu leur vie dans les accidents dont il est question ici, car ils ont des patrons qui, parfois, pour des raisons purement de rentabilité accrue, veulent absolument faire en sorte que ces camionneurs, ces employés, accomplissent des horaires qui sont inhumains, le seul objectif et le seul impératif de ces patrons étant le profit, comme on le sait. Cela, il faut le condamner avec une grande virulence et c'est ce que nous faisons aussi.

Il y a donc un ensemble d'éléments à revoir, une autre politique, pas uniquement en ce qui concerne le ferroutage, qu'il faut mener, et nous sommes là, encore une fois, la Ville de Genève, pour aider – nous savons que nous avons un large soutien de l'autre côté de la frontière – tous ceux et toutes celles qui partagent la même optique que nous sur ce sujet bien pénible et aussi pour étendre nos réseaux, et, bien évidemment, notre réflexion pour qu'elle soit partagée par le plus grand nombre possible. Je vous remercie.

**M. Bernard Paillard** (AdG/SI). J'aimerais tout d'abord me féliciter que ce texte ne soit pas signé que par l'Alternative; M. Ducret sait à quel point j'y étais favorable. Je pense en effet que les considérations écologiques qui se reflètent dans cette prise de position peuvent très largement déborder les rangs de la seule Alternative, qui, naturellement, y est automatiquement sensible. J'aimerais aussi remarquer que si certains estiment que les prises de position de la Ville de Genève ont peu d'influence, lorsque j'étais président du Conseil municipal, et M. Vaisade le rappelait tout à l'heure, j'ai été à certaines des manifestations concernant le tunnel du Mont-Blanc. Je peux vous dire que les maires français que l'on rencontrait, eux, n'estimaient pas que notre soutien fût négligeable. Ils appréciaient en effet, tout comme le président de l'ARSMB, que la Ville de Genève s'estimât solidaire du mouvement qu'ils avaient entrepris.

Je crois également qu'il ne s'agit pas du tout, comme certains pourraient le penser, de vexer nos voisins, de les prendre à contre-pied ou à rebrousse-poil. Il y

a en France une sensibilité tout à fait comparable à celle que nous représentons ici et, en fait, il s'agit d'une solidarité transfrontalière qui s'exprime, mais nous n'importons pas du tout là-bas, avec une espèce d'orgueil et en donneur de leçon, la bonne manière de faire. Nous apportons notre pierre à des mouvements qui se trouvent de l'autre côté de la frontière et qui l'apprécient.

J'aimerais encore dire que la vallée de Chamonix fait partie du patrimoine au moins alpin, et à ce titre-là la Suisse ne peut pas y être indifférente, du patrimoine certainement européen et même mondial, et qu'il y a là un cas qui doit tous nous mobiliser, bien au-delà de notre étroit environnement quotidien.

Pour finir, j'aimerais dire que, si le Conseil administratif a fait son travail, et je l'en remercie, cette motion arrive à point. Nous voulons donner un appui au Conseil administratif afin qu'il mobilise le Grand Conseil et naturellement très au-delà de celui-ci.

**M. Sami Kanaan (S).** J'interviendrai très brièvement, Monsieur le président, en complément et en réaction à ce qui a été dit. Je remercie effectivement le Conseil administratif pour son action très décidée dans ce domaine. Par rapport à la demande de M. Vaissade d'associer le Grand Conseil, et je parle ici au Conseil municipal, je rappelle que le Grand Conseil à déjà voté, je ne sais plus exactement quand, mais c'était au printemps, une motion assez similaire à la motion M-160 que nous avons nous-mêmes votée en avril, qui allait un tout petit peu moins loin, mais dont l'esprit était identique. Je dirai que, formellement, le Grand Conseil a pris position et donc qu'il y a un manque à informer de celui-ci dans ce domaine qui reste d'actualité. Le Conseil d'Etat en principe a un mandat au sujet du tunnel du Mont-Blanc dont il ne peut pas nier l'existence. Il est vrai qu'aujourd'hui je ne vois pas forcément une nouvelle majorité au Grand Conseil sur ce même sujet; les sensibilités sont un peu différentes et donc je ne suis pas sûr que je prendrai le risque aujourd'hui de faire présenter un texte au Grand Conseil.

Cela dit, par le biais du Conseil municipal, et je suis heureux d'avoir l'occasion de tester pour la première fois le nouveau mécanisme qu'offre la loi sur l'administration des communes (LAC) et dont la référence figure – hier, je ne l'avais pas encore trouvée, mais, depuis lors, c'est chose faite – à la fin de la motion M-242, donc c'est l'article 30, alinéa 3, et l'article 37a de la LAC, tels qu'ils ont été votés cet été par le Grand Conseil, qui prévoient le droit de motion du Conseil municipal au Grand Conseil et qui lui donnent un statut non négligeable, puisque le Grand Conseil face à une motion du Conseil municipal doit non seulement entrer en matière, mais doit obligatoirement la renvoyer en commission. Evidemment, il peut ensuite la refuser une fois les travaux de commis-

sion effectués. Mais c'est un instrument qui est à la disposition du Conseil municipal s'il souhaite mobiliser le Grand Conseil et c'est le cas dans la dernière invite.

J'aimerais aussi dire, par rapport à l'intervention de notre président de la Confédération, que personne ne conteste la plus grande partie de sa lettre concernant la politique suisse dans le domaine des transports, qui est effectivement remarquable en Europe. Mais il se trompe, et je tiens à le dire, lorsqu'il accuse la Ville de Genève de «localisme» ou d'«égoïsme», en disant qu'en bloquant la réouverture du tunnel du Mont-Blanc, celle-ci ferait preuve d'«égoïsme» par rapport aux autres vallées concernées, de même que ceux qui s'opposeraient à la réouverture du tunnel du Gothard seraient égoïstes par rapport aux gens que se trouvent sur l'axe du San Bernardino ou d'autres axes routiers. Il y a eu le même débat en France au sujet de la circulation au niveau du tunnel du Mont-Blanc et de son impact sur celle de la Maurienne; il y a eu finalement un accord qui disait: «Non, de toute façon, la Maurienne subit le trafic des poids lourds et, s'il est vrai qu'il a augmenté avec la fermeture du tunnel du Mont-Blanc, il ne faut pas se faire d'illusions, car, le jour où le tunnel du Mont-Blanc rouvrira pour les camions, le trafic dans la Maurienne ne baissera pas.» En effet, je vous le rappelle, Mesdames et Messieurs, globalement, le trafic des poids lourds est en train d'exploser.

Concernant le rôle de la Ville de Genève, et je remercie mon collègue Marquet qui est le premier à l'avoir rappelé, ce que je ne n'avais pas fait moi-même, étant donné qu'elle est actionnaire, et rien qu'à ce titre-là, Mesdames et Messieurs, je dirai qu'elle est tenue par sa responsabilité juridique et financière de tout faire pour protéger les gens qu'elle représente comme actionnaires, c'est-à-dire la population de cette ville. Je ferai une dernière remarque, très brève, car il ne vaut pas la peine de perdre notre temps, sur la position des démocrates-chrétiens. Il y a déjà un progrès, puisque le Parti démocrate-chrétien félicite le Conseil administratif, ce qui n'était pas le cas il y a six mois. Toutefois, pour le reste, le ton sarcastique de notre collègue M. Pattaroni ne m'étonne pas forcément en tant que porte-parole d'un groupe politique qui a l'audace de proposer dans cette enceinte des tunnels en ville, puisqu'il voulait mettre des tunnels sous les quais et sous la place des Nations. Cela discrédite assez fortement à mon avis toute intervention du PDC sur le genre de sujet que nous traitons.

*(La présidence est reprise par M. Pierre Losio, président.)*

**Le président.** Nous arrivons au terme de ce débat et je vais faire voter la prise en considération de la motion et son renvoi au Conseil administratif, non sans avoir laissé la sonnette faire son œuvre et rappeler les nombreux usagers de notre limonadière.

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (abstention du groupe libéral et du groupe démocrate-chrétien).

La motion est ainsi conçue:

### MOTION

Le Conseil municipal félicite le Conseil administratif pour sa prise de position publique du 31 octobre 2001 et l'invite, au nom de la protection des habitants de Genève et de leur environnement, à:

- rendre compte dans les plus brefs délais au Conseil municipal de ses démarches déjà entreprises sur le problème du tunnel du Mont-Blanc, en particulier suite à la motion M-160 votée en avril 2001 et à la proposition PR-35 votée en juin 2001;
- intervenir par tous les moyens envisageables auprès des plus hautes instances politiques en Suisse, en France et en Italie, ainsi qu'à l'échelon européen, pour:
  - faire appliquer les directives et procédures en matière de sécurité et de protection de l'environnement;
  - empêcher la réouverture de ce tunnel aux camions tant que des mesures substantielles de sécurité n'auront pas été prises et validées de manière indépendante et que des mesures de transfert des marchandises vers le rail n'auront pas été au moins programmées dans des délais raisonnables;
- transmettre cette motion au Grand Conseil au sens des articles 30, alinéa 3, et 37a de la loi sur l'administration des communes, afin d'inciter l'Etat de Genève à intervenir dans le même sens que la Ville.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

## 9. Clause d'urgence sur la motion de M. Guy Jousson et M<sup>me</sup> Liliane Johner: «Transport de matériel vers l'Albanie» (M-243)<sup>1</sup>.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (AdG/TP). En l'absence de mon camarade Jousson, je vais essayer de vous convaincre de l'urgence de cette motion. Comme vous l'avez

<sup>1</sup> Annoncée, 3282.

bien compris, il s'agirait de transporter du matériel, exactement 105 m<sup>3</sup> de matériel médical en Albanie. L'urgence, évidemment, c'est que l'hiver arrive à grands pas et qu'il est très rigoureux dans ces contrées, donc c'est maintenant qu'il faudrait voter les 11 300 francs demandés par la motion. Ce n'est pas le Pérou, mais c'est quand même quelque chose de très important.

**Le président.** La parole n'étant pas demandée, en conséquence, je fais voter la clause l'urgence de cette motion.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions libérales et radicales, et quelques abstentions libérales et radicales).

## 10. Motion de M. Guy Jousson et M<sup>me</sup> Liliane Johner: «Transport de matériel vers l'Albanie» (M-243)<sup>1</sup>.

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu'un Neuchâtelois a patiemment collecté du matériel pour venir en aide aux miséreux d'Albanie;
- que les tracasseries administratives et autres obstacles compromettent l'opération;
- que la présente motion vise uniquement à assurer la première partie du transport de ce matériel, soit jusqu'à la frontière albanaise où le relais sera assumé par la préfecture locale;
- que le matériel en question concerne principalement le domaine informatique, électrique, mais surtout médical (matériel de dialyse rénale);
- qu'il s'adresse à une population confrontée à une extrême pauvreté;
- que l'auteur initial de ce projet a déjà donné toutes ses économies, ses compétences et sa disponibilité pour que cette action aboutisse (cf. le journal *Le Matin* du 30 novembre 2001);
- que la maison Danzas, recommandée par M. Michel Balestra, a établi un devis à hauteur de 11 300 francs (tarif humanitaire) et que ce transport aura lieu uniquement lorsque Danzas se trouvera en possession de tous les documents douaniers usuels;

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 3396.

- que le transport sera accompagné du début à la fin par l'auteur du projet et, dans la première partie du trajet, par Guy Jousson, conseiller municipal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre en charge la facture du transport vers l'Albanie du matériel mentionné dans les considérants de la présente motion à hauteur de la somme de 11 300 francs prévue par le devis.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (AdG/TP). Vous avez peut-être pu le lire dans la presse, un Neuchâtelois a donc réuni un important matériel, notamment du matériel médical ainsi que du matériel pour des dialyses qui manquent terriblement en Albanie, et son problème est l'acheminement de ce matériel. Mon collègue Jousson a pris contact avec cette personne, et le seul point qui restait à régler était le transport du matériel, qui serait effectué par une entreprise de notre pays qui ferait à peu près la moitié du parcours. M. Jousson a été trouver M. Balestra qui lui a dit qu'il aurait pu entrer en matière, mais que cela n'était pas tellement dans ses compétences; donc il lui a conseillé d'aller voir l'entreprise Danzas qui, elle, a fait un prix qu'elle appelle «humanitaire». Ce montant est donc de 11 300 francs. Le matériel serait convoyé par M. Jousson lui-même dans cette première partie du voyage. M. Ayer, le Neuchâtelois qui a réuni le matériel, ferait tout le voyage. Sur place, tout est prévu pour l'accueil, pour qu'il n'y ait pas de vol et pour que tout le matériel soit bien utilisé. Alors voilà, le problème réside dans ces 11 300 francs. Estimez-vous que la Ville de Genève pourrait payer cette facture? Il n'est pas question de donner ces 11 000 francs comme cela, ce ne serait que sur facture que cette somme pourrait être débloquée. J'espère que vous accueillerez favorablement cette demande. Je vous remercie.

#### *Préconsultation*

**M. Manuel Tornare, maire.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, j'aimerais quand même vous rappeler que nous aidons énormément l'Albanie, que ce soit la Ville de Genève, le Canton ou la Confédération helvétique et de nombreuses villes, de nombreux cantons dans ce pays. Deuxièmement, nous avons un principe au Conseil administratif, et cela depuis des lustres, c'est de subventionner des associations et non pas des personnes, car, si nous commençons à mettre le doigt dans cet engrenage, nous ne pourrions plus rien contrôler. Vous savez qu'il y a eu parfois, même au niveau de certaines associations, des détournements d'argent.

Alors, je ne veux pas faire de procès d'intention à la personne qui a réuni le matériel et que je ne connais pas, je veux simplement parler d'une manière géné-

rale. Même depuis deux ans et demi que je suis au Conseil administratif, j'ai pu constater ce genre de détournement de fonds et j'ai dû parfois mettre un terme à certaines aides. Aussi, tomber encore une fois dans cet engrenage me paraît extrêmement dangereux. Il faut quand même contrôler qui sont les personnes avec qui la Ville traite, et je m'étonne que la personne en question ne se soit pas adressée à la Croix-Rouge suisse ou à la Croix-Rouge neuchâteloise, genevoise ou à Caritas, au Centre social protestant, à Terre des hommes ou à tous ceux qui envoient du matériel ou des forces vives en Albanie.

Le Conseil administratif aimerait aussi contrôler ce matériel, car apporter dans des pays qui souffrent, comme l'Albanie, du matériel qui n'est pas contrôlé serait la pire des choses. Il faut donc s'adresser à des professionnels pour ce contrôle. Le Conseil administratif veut étudier la possibilité d'envoyer ce matériel en ayant toutes les garanties, donc sans précipitation. Au mois de janvier, la Délégation à la coopération au développement, à l'aide humanitaire et au droit des personnes se réunira pour étudier ce dossier, mais pas avant et sans étude sérieuse.

**M. Alain Marquet** (Ve). C'est peu de chose de dire que nous sommes empruntés face à cette motion. Empruntés, en effet, car la forme est surprenante comme vient de le dire notre maire, et nous aurions préféré qu'elle prît une forme qui ne laissât aucune ambiguïté, alors que l'ambiguïté, elle y est pour l'instant.

Nous sommes gênés notamment par le fait que soient cités à l'envi le nom de M. Balestra et la proposition de M. Danzas. Le seul fait que les noms de ces personnes soient énoncés une dizaine de fois ce soir devrait leur permettre de mettre la main au portefeuille sans qu'il ne soit nécessaire de faire appel à nous à mon avis.

La deuxième chose est que nous sortons d'un débat sur le Mont-Blanc qui parlait de trains et de camions. Nous ne savons pas comment ces marchandises voyageront, mais il semble que ce sera par camion.

D'autre part, dans le petit dossier qui accompagnait la motion en question, il y a un courrier, et on se rend compte que celui-ci a transité par l'adresse du Service social de la Ville de Genève. On peut donc se demander si cela est un usage légitime.

Enfin, nous aurions aimé quelque chose de beaucoup moins ambigu. Je suis très gêné, parce que, bien évidemment, le problème de l'Albanie est un problème qui nous touche depuis longtemps, mais la forme sous laquelle cette motion nous est présentée nous met dans une situation qui me permet de vous annoncer que je ne préjuge en rien du vote de mon groupe.

**M. Guy Dossan (R).** A vrai dire, le groupe radical est aussi quelque peu perplexe. M. Marquet vient de soulever un problème en ce qui concerne l'adresse de la lettre. Il est vrai que, lorsqu'on entend M. le maire dire que le Conseil administratif n'est pas d'accord d'entrer en matière pour l'instant et que l'on voit que la lettre est envoyée au Service social de la Ville, on peut se poser quand même quelques questions.

D'autre part, si la personne qui demande une aide habitait Genève, je pourrais encore comprendre une telle requête, mais ce n'est pas le cas. Or, si l'on commence à vouloir aider tous ceux qui ont un but humanitaire, ce qui est très louable, je suis d'accord, mais si ce sont des personnes qui habitent dans toute la Suisse, alors là, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cela va nous «coûter bonbon». Par conséquent, en ce qui concerne cette motion, le groupe radical la refusera.

**M. Jacques Mino (AdG/SI).** Dans la ligne de ce qui vient d'être dit, nous sommes aussi très perplexes. Un individu seul, animé de la meilleure volonté qui soit, nous n'en doutons pas, sera, en plus de tout ce qui vient d'être dit, très emprunté pour assurer une bonne distribution du matériel sur place. Par conséquent, nous nous abstenons, en attendant que la personne concernée essaie de faire alliance avec une association et qu'elle passe par elle pour faire relayer sa demande, et là nous reverrons volontiers notre position.

**M. Olivier Coste (S).** Effectivement, le groupe socialiste soutiendra la proposition du maire d'étudier la requête de cette motion calmement. Vous vous rappelez qu'il y a quelques années j'étais allé en Albanie dans le cadre d'une mission qui était soutenue par la Ville et je dois dire que l'accès à ce pays est quelque chose de compliqué aussi bien au niveau routier, au niveau du relief qu'au niveau administratif. On ne peut donc pas se lancer à la légère en soutenant le projet présenté par cette motion. Il serait dommage de perdre un matériel si important en faisant les choses trop vite et c'est pour cela que notre groupe votera non ou s'abstiendra.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Certes, le groupe libéral partage vraisemblablement l'émotion que les motionnaires ont dû ressentir à la lecture de l'article paru dans le *Matin* de dimanche concernant le projet de M. Ayer. Cela étant dit, nous ne prenons pas cet article pour du pain bénit. Je dirai qu'à la relecture de cet article on peut se demander pourquoi ce monsieur, certainement animé de bonnes intentions, n'arrive pas à faire aboutir son projet. Cela demande donc d'être un

peu approfondi si, toutefois, le conseiller administratif en charge des affaires sociales le souhaite. En ce qui nous concerne, ce soir, nous serions plutôt enclins à refuser cette motion et nous pensons qu'effectivement ce genre de démarche est le résultat d'une certaine émotion, un petit coup de bon cœur comme ça, mais nous comprenons mal ce que notre municipalité a à faire et à voir là-dedans. Cela dit, on peut relever dans cet article quelque chose d'intéressant; on peut voir que ce monsieur, qui a un but humanitaire, est en butte à des tas de tracasseries administratives et je tiens à rappeler ici que ce n'est pas le fait du Parti libéral de vouloir mettre des obstacles administratifs à tout bout de champ en légiférant sur tout et n'importe quoi.

**M. Didier Bonny (DC).** Je crois que les paroles de M. le maire sont très sages. Effectivement, il appartient au Conseil administratif d'étudier la question soulevée par cette motion. En fait, je propose de modifier l'invite et de dire simplement que le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de prendre en charge la facture du transport en question, ce qui permettrait d'éviter de dire non à quelque chose qui est louable et de laisser le Conseil administratif dire ce qu'il lui paraît être juste par rapport à cette motion. C'est pour cela que je dépose un amendement, qui est le suivant:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif *d'étudier la possibilité* de prendre en charge la facture du transport du matériel...»

Je pense que cette nouvelle invite devrait nous permettre de nous mettre tous d'accord, en tout cas, je l'espère.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner (AdG/TP).** J'aimerais bien que l'on comprenne qu'il ne s'agit pas dans cette motion d'une subvention que l'on donne à une personne, mais qu'il s'agit de payer une facture. Si encore le montant demandé s'élevait à 100 000 francs, je comprendrais que l'on hésite, mais, en l'occurrence, il ne s'agit pas d'une somme époustouflante: 11 000 francs, ce n'est quand même pas la mer à boire. Enfin, bon, quand je vois la réaction du Conseil municipal... Je remercie M. Bonny d'avoir présenté son projet d'amendement et mon groupe l'acceptera. Je compte sur M. Tornare pour regarder cela de plus près.

**M. Jacques Mino (AdG/SI).** Nous remercions le Parti démocrate-chrétien d'avoir présenté un projet d'amendement et nous voterons en sa faveur.

**Le président.** La parole n'étant plus demandée, je fais d'abord voter l'amendement de M. Bonny, avant de passer au vote de la motion.

Mis aux voix, l'amendement de M. Bonny est accepté à la majorité (opposition du groupe libéral et de quelques radicaux, quelques abstentions des radicaux, des socialistes et des Verts).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et de quelques radicaux, quelques abstentions des Verts, des socialistes, de l'Alliance de gauche et des radicaux).

La motion est ainsi conçue:

### MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de prendre en charge la facture du transport vers l'Albanie du matériel mentionné dans les considérants de la présente motion à hauteur de la somme de 11 300 francs prévue par le devis.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

11. **Clause d'urgence sur la motion de M<sup>mes</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuivillon, Catherine Hämmerli-Lang, Fatiha Eberle, Eustacia Cortorreal et M. Alain Marquet: «Aide à l'Afghanistan» (M-244)<sup>1</sup>.**

**M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon** (DC). Il y a urgence comme il y a eu urgence en octobre 1999 lorsque nous avons déposé la résolution R-5, qui a été votée le 16 février 2000. La Ville de Genève, son Conseil municipal et son Conseil administratif, a alors été la première à suivre une résolution qui dénonçait l'insupportable que vivaient les femmes afghanes en Afghanistan et que vivait l'Afghanistan. A l'époque, je pense que la Ville de Genève a été l'une des premières, au moment du grand silence des nations, à s'intéresser au sort de ce pays et de ses habitants. Aujourd'hui, les temps ont changé. La réorganisation est dif-

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3282.

ficile en Afghanistan. Il y a des espaces en ce moment où des enfants et des gens risquent de mourir de faim et de froid. La somme demandée, qui peut être considérée comme modeste, permettrait de sauver 800 enfants et je vous remercie d'avance de prendre cette demande en considération, car il y a vraiment urgence.

**M. François Henry (L).** S'il y a un sujet qui est urgent, c'est bien celui qui concerne l'aide humanitaire en Afghanistan. Parlons donc d'urgence et rien que d'urgence. Si je me permets quelques rares propos sur le fond du problème, c'est que cela sera nécessaire. En effet, on pourrait me rétorquer que cela fait près de vingt-cinq ans qu'il y a urgence humanitaire en Afghanistan. L'Afghanistan a connu près de trente années de guerre...

**Le président.** Exprimez-vous sur l'urgence M. Henry, sur l'urgence.

*M. François Henry.* ...et ce de manière ininterrompue. Des enfants, entre autres, meurent de faim et de froid tous les jours. L'intervention américano-britannique aura, et je l'espère, l'avantage, par rapport aux autres guerres qui ont sévi dans ce pays, d'engendrer une large mobilisation humanitaire pour essayer, je dis bien «essayer», d'estomper la douleur que connaissent les Kabouliens et les Afghans en général. L'hiver est très rude en Afghanistan. J'ai survolé ce pays en avion il y a moins d'un mois et j'ai alors pu constater *de visu* les conditions atmosphériques rigoureuses qui y sévissent actuellement. Après tant d'années de guerre, ce pays ne possède plus aucune structure sérieuse en matière de santé publique.

Certains peuvent penser que l'humanitaire constitue une intervention néocolonialiste faisant fi de telles données. L'Afghanistan n'a malheureusement plus les moyens actuellement de gérer lui-même la crise profonde qui le ravage. Il est donc urgent d'intervenir avec tous les moyens qui sont humainement possibles. A la lecture de cette motion, ma première réaction a été, je ne le cache pas, de dire que cela était insuffisant. Cela dit, toute aide est la bienvenue et de manière urgente. Pourquoi voter la clause d'urgence de cette motion? Afin de démontrer au monde entier que la Suisse, et Genève en particulier, est prête à se mobiliser de manière urgente pour aider, même de manière relative, nos amis afghans.

**M. Alain Marquet (Ve).** Les médias nous disent l'urgence, notre cœur nous dit l'urgence; les Verts voteront la clause d'urgence de la motion.

**M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang** (R). Le conflit afghan est présent, l'hiver, nous sommes en plein dedans, aussi, vous comprendrez que l'urgence est d'actualité et qu'il faut voter ce soir la clause d'urgence de cette motion.

**M. François Sottas** (AdG/TP). Notre groupe votera la clause d'urgence de cette motion.

**M. Gérard Deshusses** (S). Le groupe socialiste comprend l'émotion des motionnaires; néanmoins, il s'abstiendra sur l'urgence de cette motion pour la bonne et simple raison qu'une fois encore il ne veut pas soutenir une association. Toutefois, nous sommes conscients du drame de l'Afghanistan et de la détresse de ses habitants et nous aimerions apporter une aide qui soit à la fois concrète et contrôlée, consistant par exemple à voter un crédit au Conseil administratif pour qu'il fasse lui-même les choix qui sont nécessaires, au lieu que ces choix soient apportés par chacun des conseillers municipaux siégeant dans cette enceinte.

**Le président.** M. Deshusses, je vous ferai observer que nous sommes en train de parler de l'urgence et pas des amendements.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Notre groupe votera la clause d'urgence de la motion en espérant que l'argent que nous enverrons en Afghanistan pour aider des orphelins ne sera pas réduit à néant lors de la prochaine attaque de l'armée américaine.

**Le président.** Je fais voter la clause d'urgence de cette motion.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée sans opposition (abstention du groupe socialiste).

**12. Motion de M<sup>mes</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuillon, Catherine Hämmerli-Lang, Fatiha Eberle, Eustacia Cortoreal et M. Alain Marquet: «Aide à l'Afghanistan» (M-244)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la situation incertaine du contexte afghan et les conséquences tragiques qui en découlent pour la population;
- la condition précaire des institutions en Afghanistan et plus particulièrement à Kaboul;
- les nouvelles alarmantes concernant l'orphelinat Allahudin de Kaboul, qui héberge 825 enfants dont 70 fillettes;
- la confirmation dans les médias et plus particulièrement dans le *Courrier* du 1<sup>er</sup> décembre dernier que cet orphelinat n'a plus de ressources pour le moment;
- l'urgence de ne pas laisser ces enfants mourir de faim et de froid dans l'hiver afghan qui commence et pendant lequel la température peut descendre jusqu'à moins 20 degrés;
- la modestie de la somme permettant à un enfant de survivre dignement en attendant que les organisations non gouvernementales puissent reprendre leur travail, soit 20 francs par mois et par enfant,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de débloquer et de faire parvenir par les voies adéquates (notamment le Comité international de la Croix-Rouge) une aide d'urgence de 48 000 francs (soit 800 fois 20 francs, pour les trois mois d'hiver) à l'intention expresse de l'orphelinat Allahudin de Kaboul.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon (DC).** Je ne peux que redire ce qui figure dans la motion. C'est une action très modeste qui est proposée. Certainement, je comprends bien aussi la réflexion du groupe socialiste. Il ne s'agit pas d'un gadget, il s'agit d'une action concrète, mesurable et vérifiable, puisque la motion propose de verser la somme qui pourra être débloquée notamment au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) qui fait un travail admirable sur place et qui peut faire parvenir cet argent à l'orphelinat Allahudin de Kaboul, qui, en ce moment et pour trois mois, peut être éloigné des ressources et qui a vraiment besoin d'être dépanné en urgence.

Si d'aucuns dans cette enceinte ont d'autres excellentes idées, éventuellement plus ambitieuses, pour aider encore mieux le peuple afghan, nous ne pouvons

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 3402.

tous que nous en réjouir. Quant aux personnes qui pourraient craindre, évidemment, qu'une somme arrivée à tel endroit en Afghanistan, même si le transfert de celle-ci est supervisé par le CICR, soit détruite le lendemain, je leur dirai ce que disent les Afghans dans ces cas-là: «Cela fait vingt-cinq ans que nous sommes en guerre, cela fait vingt-cinq ans que nos maisons sont détruites, cela fait vingt-cinq ans que nous les reconstruisons, cela fait vingt-cinq ans que nous sommes encore vivants.»

### *Préconsultation*

**M. Manuel Tornare, maire.** Je crois que la remarque de M. Deshusses contient quand même une part de vérité. Si, au niveau du Conseil municipal, chacun d'entre vous allait demander au Conseil administratif de favoriser une action bien précise, il y aurait 80 projets à traiter, et nous n'arriverions plus à dégager des principes concernant la coopération. Cela dit, je rassure M<sup>me</sup> von Arx-Vernon, parce qu'elle le sait très bien, lors du deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, où elle était présente avec M. Pattaroni et d'autres conseillers municipaux – c'était il y a une année et demie – j'ai demandé avec elle un soutien pour les enfants et les femmes d'Afghanistan. Nous en avons d'ailleurs parlé dans cette enceinte.

Cette motion va donc dans le sens de ce que le Conseil administratif a toujours souhaité, mais j'aimerais quand même que vous teniez compte de la remarque de votre collègue Deshusses. J'aimerais dire une autre chose. Vous avez vu que nous avons lancé avec un partenariat privé le Festival des arbres de Noël; il y a 21 arbres en ville de Genève qui ont été décorés. Vous savez certainement que 10% de la somme que nous avons récoltée pour la décoration de ces arbres, 1,4 million, payé non par le contribuable mais par des sponsors privés, je le répète, ira aux enfants de l'Afghanistan par l'intermédiaire de l'UNICEF. Nous pourrions donc peut-être aussi discuter, Madame Von Arx-Vernon, avec l'UNICEF, afin de voir si nous pouvons faire en sorte qu'une partie de cet argent soit versée à l'orphelinat Allahudin à Kaboul.

Je conclurai en disant ceci: des urgences en Afghanistan, oui. Des urgences en Algérie, oui, et nous avons fait le maximum. Mon collègue Hediger me disait ce matin lors de la réunion du Conseil administratif que la Ville de Genève avait été encensée par la presse de l'Algérois, car nous avons, comme vous le savez, à votre demande, aidé Bab El Oued et certains quartiers d'Alger qui ont été sinistrés dernièrement. Nous avons aussi, et je ne voulais pas vous le dire, aidé l'île de Cuba qui a été ravagée dernièrement par un ouragan d'une rare violence, et l'une des plus belles villes du monde, qui est La Havane, a souffert de cela. C'est une ville déjà très pauvre avec maintenant des sans-abri en quantité. Cependant, il y a aussi des urgences à Genève. (*Rumeurs d'approbation.*) Alors, je vous invite à

venir fêter les quinze ans de la Coulouvrenière samedi. J'y serai, car il y a aussi une pauvreté à Genève, des pauvres qui demandent de l'aide et qui nécessitent vraiment une attention particulière du Conseil municipal et du Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Fatiha Eberle** (AdG/SI). Alors que depuis des années les Afghans font face à une guerre dévastatrice, que des enfants et adultes sont dans la pauvreté, qu'ils n'ont plus de toit et à peine de quoi se nourrir, il est indispensable que nous les aidions un tant soit peu. Ces gens qui ne voient pas la fin de la guerre, qui depuis vingt-cinq ans meurent de plus en plus de faim, ils ont le droit de recevoir de l'aide de votre part, Monsieur le maire. Savez-vous qu'en ce moment des familles afghanes meurent de faim, qu'en plus elles sont en train de jeûner, parce qu'elles font le ramadan et qu'il fait très froid, qu'il n'y a pas de nourriture? Cela est vraiment triste, comparé à ce que nous possédons.

**M. Alain Marquet** (Ve). On dit qu'il faut rendre à César ce qui est à César et c'est avec plaisir que je rendrai à M<sup>me</sup> von Arx-Vernon ce qui lui appartient, c'est-à-dire l'initiative de ce texte. C'est un premier remerciement et j'aimerais en adresser un autre à notre conseiller administratif Tornare et à notre Conseil administratif en général pour les initiatives qu'il prend en la matière, car, qu'elles soient prises de son propre chef ou qu'elles soient soutenues ou poussées par des demandes du Conseil municipal, elles sont le reflet d'une politique, humaniste, altruiste, de partage et je m'en réjouis.

En revenant plus particulièrement au texte de la motion, comme M. Deshusses l'a fait, je crois, mais je ne suis pas sûr de bien avoir compris son intention, j'aimerais relever que l'invite mentionne entre parenthèses, comme l'un des intermédiaires adéquats pour faire parvenir l'aide en Afghanistan «notamment le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)», le terme «notamment» signifiant bien évidemment qu'il ne s'agit pas d'une obligation. Pour ma part, j'ai toujours énormément de peine à imaginer que le CICR consomme quand même 85% des sommes qui lui sont allouées pour son propre fonctionnement et que, généralement, seulement 15% de celles-ci arrivent sur place. Alors, j'encourage le Conseil administratif à étudier aussi des possibilités qui permettraient peut-être de voir une somme plus importante arriver effectivement sur place, quitte à ne pas faire appel dans le cas présent au CICR. J'ai dit.

**M. François Sottas** (AdG/TP). Je dois dire que, lorsque M<sup>me</sup> von Arx-Vernon en particulier a demandé à certains d'entre nous de soutenir cette motion, je l'ai lue et qu'elle m'a semblé un peu restrictive par rapport à un lieu, c'est-à-dire

Kaboul, et à une institution, à savoir un orphelinat. Alors, dans ce sens-là, avec M. Paillard, nous avons déposé un amendement. Malheureusement, Monsieur le président, pour économiser du papier, nous avons décidé de ne pas faire de copies de cet amendement que j'ai déposé sur votre bureau et je ne me souviens plus tout à fait du texte de celui-ci, mais, dans les grandes lignes, cet amendement demande une aide d'urgence arrondie à 100 000 francs. Cela supprime dans l'invite de la motion la mention de la somme de 48 000 francs et la référence à «800 fois 20 francs». Cet amendement garde la mention des mois d'hiver, et il demande que l'orphelinat en question à Kaboul soit aidé ainsi que d'autres orphelinats en Afghanistan. Je demanderai au président de nous lire le texte exact que je lui ai transmis tout à l'heure et j'espère que le Conseil municipal soutiendra cet amendement.

**Le président.** Le texte de l'amendement de M. Sottas et de M. Paillard est le suivant:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de débloquer et de faire parvenir par les voies adéquates (notamment le Comité international de la Croix-Rouge) une aide d'urgence de *100 000 francs pour les trois mois d'hiver* à l'intention, *entre autres*, de l'orphelinat Allahudin de Kaboul et d'autres orphelinats afghans.»

**M<sup>me</sup> Renate Cornu (L).** Chaque jour, la télévision et la presse écrite nous renvoient des images de la détresse de la population afghane. Les enfants sont parmi les plus touchés par les privations de l'élémentaire nourriture, vêtements et soins médicaux. Quand on évoque de plus, pour ces petits êtres, la privation d'une vie familiale, je crois que nous touchons au plus profond de la misère humaine. Le groupe libéral est convaincu de cette urgence et de la nécessité de venir en aide à l'orphelinat Allahudin de Kaboul. Il demande sans réserve que notre Conseil réponde favorablement à l'octroi d'un montant de 48 000 francs, ce qui est véritablement très peu, afin de soulager la misère des 825 enfants qui ont trouvé refuge dans cette structure.

**M. Bernard Paillard (AdG/SI).** En effet, ce qui a gêné les uns et les autres dans cette motion, je le partage. Tout d'abord, le fait de désigner précisément qui doit donner l'argent et à qui nous est en effet un peu désagréable. C'est la raison pour laquelle M. Sottas et moi avons rédigé un amendement dans lequel nous demandons que ce soient les orphelinats d'Afghanistan, notamment celui qui est

mentionné dans la motion, qui bénéficient de notre aide, car nous ne pouvons pas exclusivement en choisir un en disant: «C'est à celui-là que nous donnons.» Qu'en est-il des autres? Les autres ne sont-ils pas afghans et ne sont-ils pas dans la guerre? C'est donc la première chose qui nous a gênés et que nous avons modifié avec l'amendement en question.

Deuxièmement, c'est quand même la somme proposée par la motion qui a motivé notre amendement. M<sup>me</sup> Cornu vient de le relever, et je la remercie de son intervention, 48 000 francs, c'est trop peu. C'est symbolique, et c'est se donner une bonne conscience à bon marché; c'est pourquoi nous avons porté la somme requise à 100 000 francs. J'aimerais enfin terminer tout de même en vous priant les uns et les autres de bien vouloir ne pas comparer la misère dans le monde avec la misère genevoise, tout cela a des relents assez désagréables et je pense qu'il n'est pas souhaitable d'opposer l'une à l'autre. Nous avons tous une bonne conscience à nous racheter et, autant que faire se peut, soulageons ce qui doit l'être. Le cas est urgent, la somme n'est pas extraordinaire, elle est simplement adéquate et le procédé nous semble l'être aussi.

**M. René Grand (S).** Je suis fier ce soir d'être genevois, d'être en ville de Genève. Si l'on compare le présent débat à celui d'hier soir sur les sans-papiers, il semble qu'aujourd'hui on soit vraiment dans l'humanité et d'une manière unanime. Dommage que les Afghans qui sont sans papiers chez nous ne reçoivent pas le même traitement.

Je reviens à notre motion urgente. Tout le monde est d'accord ici pour dire que la nécessité est grande, et, comme vient de le dire M. Paillard, il ne suffit pas de 48 000 francs, il faudrait 100 000, 200 000 ou 300 000 francs, ne serait-ce que pour épargner à des enfants, à des femmes et à des familles l'horreur de la famine.

C'est pourquoi nous avons eu la même idée, au Parti socialiste, de proposer un amendement sur un point précis de l'invite de cette motion, c'est-à-dire que ce soit le Conseil administratif qui décide, avec les moyens qu'il a, à qui il peut attribuer, dans cette vaste demande des familles, des femmes, des enfants, des orphelins, cette somme qui, comme nous l'avons dit devrait au moins s'élever à 100 000 francs. Je propose l'amendement suivant, qui rejoint celui de MM. Sottas et Paillard:

#### *Projet d'amendement*

*«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire parvenir une aide urgente aux femmes et familles afghanes nécessiteuses, selon le choix le plus adéquat et en collaboration avec des institutions fiables, pour la somme de 100 000 francs.»*

**M. Daniel Künzi** (AdG/SI). Je n'aimerais pas que l'humanisme nous rende aveugles, et je tiens quand même à rappeler le principe du casseur-payeur. Aujourd'hui, comme hier d'ailleurs, du temps de l'invasion de l'Union soviétique en Afghanistan, des enfants meurent de faim, et non seulement ils meurent de faim, mais ils meurent en plus sous les bombes américaines. (*Protestations.*) Au cas où vous l'ignoreriez, je tiens quand même à rappeler que ce qui se passe en Afghanistan est odieux, que les Américains déversent des bombes... (*Remarque de M<sup>me</sup> Ecuwillon.*) Vous avez le droit d'avoir votre opinion, mais, moi, j'ai le droit de parler, Madame Ecuwillon, ce n'est pas comme aux Bastions ici, où on peut nous expulser beaucoup plus facilement que dans cette enceinte.

Je rappelle donc que les Américains déversent des bombes, que certaines font 6 tonnes, qu'elles ont réduit en miettes des villages avec leurs habitants et que les Américains ont déjà déboursé environ 2 milliards de dollars en armes de guerre pour attaquer leurs cibles en Afghanistan. Les Américains ne sont pas toujours d'excellents pilotes et, parfois, ils visent mal. Vous avez pu voir même à la Télévision suisse romande que des bombes américaines sont tombées sur les dépôts de vivres du Comité international de la Croix-Rouge. Alors, je pense qu'il faudrait aussi envoyer la note au gouvernement américain. Nous allons, nous, parlement de la Ville de Genève, simplement payer les dégâts provoqués par les bombes américaines sur les dépôts de vivres du CICR qui n'est d'ailleurs pas la seule victime des bombardements américains, puisqu'un centre de déminage de l'ONU a aussi été rasé par ces bombes et que trois personnes ont été tuées.

Je vais donc voter les 100 000 francs proposés par mon collègue, c'est une bien bonne chose, mais je n'oublie pas que les responsables de cette famine sont non seulement les talibans, mais que, maintenant, les Américains, alliés aux Britanniques, avec leurs bombardements ajoutent encore à la misère du peuple afghan, et que les femmes et les enfants de cette guerre-là ne sont qu'un alibi pour le contrôle du pétrole dans la région.

**M. Didier Bonny** (DC). Premièrement, je vous prie, Monsieur le président, de transmettre à M. Grand que je trouve pessimiste sa vision du débat d'hier soir sur la motion M-224 concernant les sans-papiers; moi-même, j'ai trouvé le débat de bonne tenue, et, finalement, cette motion a été votée à une majorité assez large et donc je trouve que ce n'est pas aussi dramatique qu'il veut bien le dire.

Cela étant dit, puisque je parle juste après M. Künzi, si effectivement on peut condamner toute guerre quelle qu'elle soit, et espérer que tout le monde vive en paix, il ne faut tout de même pas oublier que des événements graves se sont déroulés à New York au mois de septembre, qu'il y a eu des milliers de morts et que, parmi ceux-ci, il y a probablement eu des enfants. Une chose ne justifie pas

l'autre, mais la vision manichéenne de M. Künzi est peut-être un raccourci un peu facile à prendre.

J'aimerais m'adresser directement à notre maire, M. Tornare, car plus le débat avance, plus je me pose une question. Le Conseil administratif dispose chaque année d'une certaine somme, quelque chose comme 1 million de francs me semble-t-il, que l'on vote pour le développement – Monsieur Tornare, vous pourriez nous dire quelle est exactement la somme qui a été votée pour le budget 2001. Il me semble qu'il est bien beau de dire à un moment donné que nous donnons 50 000, 100 000, 200 000, 300 000 ou 500 000 francs pour ceci ou pour cela sans savoir où nous en sommes par rapport au budget dont nous disposons. Moi-même, j'ai lu dans le *Courrier* quelque chose qui m'a totalement bouleversé par rapport à un orphelinat en Sibérie. Alors, pourquoi ne donnerions-nous pas de l'argent pour celui-ci? La situation me paraît être tout aussi dramatique par rapport aux orphelins victimes du sida en Sibérie que par rapport aux orphelins victimes de la guerre en Afghanistan. La question que je pose à M. Tornare est donc la suivante: jusqu'où peut-il aller, quels sont encore les fonds qu'il a à sa disposition et combien peut-il encore verser, car, à partir de là, nous aurons aussi les réponses à donner aux différents amendements proposés? Je vous remercie, Monsieur Tornare, de répondre à ma question.

**Le président.** Monsieur Bonny, M. Tornare vous répondra après la prise de parole de M<sup>me</sup> von Arx-Vernon.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon (DC).** Il est effectivement très intéressant de voir que d'autres sommes peuvent être proposées pour cet objet. Il y a eu des questions pertinentes; par exemple, pourquoi avoir choisi l'orphelinat Allahudin de Kaboul? Eh bien, tout simplement parce que c'est un symbole. Cet orphelinat est le plus grand d'Afghanistan, il s'occupe de 800 enfants, qui sont, pour la plupart, orphelins de père, puisque là-bas on est orphelin même lorsque l'on a encore sa mère, car les mères de ces enfants ne peuvent plus les nourrir et les ont déposés dans cet endroit-là. Pourquoi avoir choisi un montant de 48 000 francs? Parce que cela semblait être une somme intermédiaire pouvant servir pendant trois mois. Pendant ce temps, les organisations non gouvernementales se réorganiseront dans les meilleures conditions, les institutions publiques reprendront leur place si un gouvernement est enfin désigné. Si d'autres sommes peuvent être votées, pourquoi ne pas maintenir les 48 000 francs prévus dans la motion pour l'orphelinat Allahudin et faire en sorte que ces autres sommes soient distribuées selon les projets qui seront retenus par le Conseil administratif. Le montant que j'ai proposé dans la présente motion n'est pas un hasard; c'est une somme qui correspond à un symbole important qu'est le plus grand orphelinat d'Afghanistan.

**M. Manuel Tornare, maire.** J'avais prévu la question de M. Bonny et je vais y répondre dans un instant. Il faut savoir qu'il y a une rubrique budgétaire de 1 100 000 francs dont nous distribuons à peu près 950 000 francs, cela dépend des années, à la Fédération genevoise de coopération. Qu'est-ce que cette fédération? Je vais peut-être l'expliquer pour les conseillers municipaux et les téléspectateurs qui nous regardent sur TV Léman bleu et qui ne le savent pas. Cette fédération date du temps de Guy-Olivier Segond, quand il était au Conseil administratif de la Ville et qu'il dirigeait le département qui est actuellement le mien. M. Segond ne voulait pas recevoir, et on peut le comprendre, toutes les associations à longueur d'année. Il leur avait dit de se regrouper en une fédération et de présenter des projets trimestriellement soumis au Conseil administratif pour acceptation ou refus. Je pense que c'était une bonne idée de Guy-Olivier Segond, une de plus, nous avons maintenu ce système.

Nous avons une autre rubrique budgétaire qui est de 300 000 francs environ, aussi pour divers projets du Conseil administratif.

Nous avons aussi une rubrique budgétaire d'environ 250 000 francs concernant l'aide humanitaire et en cas de catastrophe, mais l'année 2001, malheureusement, vous le savez, je n'ai pas besoin de faire un dessin, tout le monde le sait, est une année particulièrement catastrophique. Nous avons dû soutenir Cuba, l'Amérique centrale, où il y a eu pas mal de catastrophes, l'Algérie, etc. Par conséquent, il ne reste plus que 15 000 francs dans cette rubrique. Mais je vous invite à accepter que nous allions en dépassement pour le dossier dont nous parlons. Je ne pense pas que, dans cette salle, qui que ce soit critiquera le Conseil administratif d'être pour une fois en dépassement budgétaire pour l'Afghanistan, nécessité oblige. Je vous rappelle aussi que, comme je vous l'ai dit à l'instant, Madame von Arx-Vernon, il y a à peu près entre 140 000 et 150 000 francs qui seront donnés par le Festival des arbres de Noël pour l'Afghanistan; donc 100 000 plus 150 000 francs, c'est déjà une somme assez considérable.

Je répondrai à M. Paillard, qui dit qu'il ne faut pas opposer les misères, que je n'ai jamais fait cela; pour moi, la misère forme un tout, que ce soit au Nord où au Sud, les laissés-pour-compte d'Afghanistan ou les laissés-pour-compte qui se trouvent derrière la gare, aux Grottes ou à la Coulou, cela fait partie du même combat que nous menons, que vous menez et que je mène. Je terminerai par une citation de Montesquieu: «Une injustice faite à un seul est une menace faite à tous.»

**M. Pierre Maudet (R).** Je ne vais pas ajouter grand-chose aux propos que vient de prononcer le maire, qui résumait bien la chose, je crois. Je pense qu'il y aura unanimité au Conseil municipal pour soutenir un projet qui, pour une fois, nous est adressé avec un destinataire bien précis, et c'est la grande qualité de cette motion.

Je voudrais simplement souligner que nous, radicaux, aimerions que ce soit à l'appréciation du Conseil administratif dorénavant, avec des fonds suffisants, que l'aide humanitaire et que l'aide en cas de catastrophe puissent se faire, car c'est le Conseil administratif qui a la capacité, la haute main pour agir rapidement dans ce domaine-là. Par conséquent, je répète que nous soutiendrons ce crédit à hauteur de 48 000 francs. Nous pensons que, pour le reste, c'est le Conseil administratif qui doit lui-même décider, en fonction des besoins et de son appréciation, ce qu'il fera çà et là par rapport à certaines situations.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** En fait, c'est plutôt à vous, Monsieur le président, que je m'adresse, vous qui, du haut de votre perchoir, suivez depuis maintenant depuis quelques mois nos débats et qui avez également la lourde tâche et le devoir, parfois un peu triste, j'imagine, de nous relire dans le *Mémorial*. Vous vous êtes sans doute aperçu que certains parmi nous étaient devenus monomaniaques, aussi je vous charge de transmettre ce que je vais dire à ces personnes, car la monomanie est une déviation intellectuelle qui a pour vertu de créer des pertes de mémoire. Alors, je vous charge de transmettre à M. Künzi que les malheurs de l'Afghanistan ont commencé sous l'Union soviétique, que cette dernière prônait une idéologie plus proche de celle des amis de M. Künzi que de celle des Américains, de la Grande-Bretagne et, partant, de la mienne. Cela étant dit, nous considérons la motion de M<sup>me</sup> von Arx-Vernon avec bienveillance, comme l'a dit M<sup>me</sup> Cornu. Nous pensons effectivement qu'il faut soutenir cet objet et voter les 48 000 francs qu'elle demande.

En ce qui concerne l'amendement proposé par certains de l'Alternative, le groupe libéral, selon sa conscience, le refusera ou s'abstiendra sur ce sujet. Je pense pour ma part que nous avons ici un projet qui est proposé par M<sup>me</sup> von Arx-Vernon qui connaît bien l'Afghanistan et que nous pouvons lui faire confiance et voter ces 48 000 francs. Pour le reste, le Conseil administratif a des moyens pour agir, s'il considère qu'il faut agir davantage.

**Le président.** Monsieur Künzi, vous avez été directement mis en cause, donc je vous donne la parole.

**M. Daniel Künzi (AdG/SI).** Eh oui, ma foi, merci, Monsieur le président. Franchement, je conseillerai à certains, à tout le monde, mais en particulier aux bourgeois de lire certains livres d'histoire; c'est gratuit, vous les trouvez aux Bastions. J'appartiens à un courant politique, le courant trotskiste, si vous voulez tout savoir, qui trouve son origine dans son extermination pratiquement complète par la dictature stalinienne.

Il se trouve qu'il y a des gens qui ne choisissent pas entre la peste et le choléra; moi, je ne choisis pas entre la dictature stalinienne et l'horreur américaine telle que vous avez pu la voir au Vietnam et maintenant en Afghanistan.

Par conséquent, je pense qu'en défendant ces valeurs humanitaires, qui sont des valeurs internationales, j'ai aussi été conduit évidemment à refuser non seulement la guerre d'hier en Afghanistan mais aussi la guerre d'aujourd'hui en Tchétchénie. Je vous rappelle que maintenant M. Poutine est un grand ami de M. Bush. Sous cette amitié, que se cache-t-il? Il se cache la complicité des Américains et des Russes pour réduire à néant les espoirs d'indépendance et de paix de la Tchétchénie.

**M. Bernard Paillard** (AdG/SI). J'aimerais apporter une modification concernant les deux amendements déposés par les socialistes et par M. Sottas et moi. Après discussion avec nos amis socialistes et si M. Sottas est d'accord, les deux amendements pourraient fusionner. En quelque sorte, nous garderions la totalité du texte de ces amendements, mais, étant donné que ceux-ci ont la même substance, le même souci, le même objectif, nous les additionnerions en un seul amendement, en conservant évidemment la seule somme de 100 000 francs, car, si nous votions les deux amendements, ce que nous serions tous prêts à faire, nous aboutirions à 200 000 francs. Par conséquent, fusionnons tout cela, mais pour une seule somme de 100 000 francs. Ce nouveau projet d'amendement est le suivant:

#### *Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de débloquer et de faire parvenir par les voies adéquates (notamment le Comité international de la Croix-Rouge) une aide d'urgence de 100 000 francs (pour les trois mois d'hiver) à l'intention de l'orphelinat Allahudin de Kaboul et d'autres orphelinats, ainsi que des femmes et des familles afghanes nécessiteuses.»

**Le président.** La somme qui est demandée par le nouvel amendement résultant de la fusion des amendements de MM. Sottas et Paillard et de M. Grand s'élève donc à 100 000 francs. Nous passons au vote de cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement de MM. Sottas, Paillard et Grand est accepté sans opposition (abstention des libéraux, des radicaux et des démocrates-chrétiens).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée sans opposition (abstention des libéraux).

La motion est ainsi conçue:

### MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de débloquer et de faire parvenir par les voies adéquates (notamment le Comité international de la Croix-Rouge) une aide d'urgence de 100 000 francs (pour les trois mois d'hiver) à l'intention de l'orphelinat Allahudin de Kaboul et d'autres orphelinats, ainsi que des femmes et des familles afghanes nécessiteuses.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**Le président.** Nous en avons fini avec les PLQ, les urgences et avec les troisièmes débats. Nous devrions aborder maintenant deux sujets particulièrement épais: l'un concerne les Halles de l'Ile, l'autre l'Alhambra. Je vous suggère de surseoir au traitement de ces objets et je vous propose, avant que je vous aie donné connaissance des objets déposés par les conseillères et conseillers municipaux, de nous retrouver le 15 décembre au matin pour nos traditionnelles séances d'examen du budget.

### 13. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-245, de MM. Georges Queloz et Jean-Pierre Oberholzer: «Pour une place Sturm digne»;
- M-246, de MM. Didier Bonny, Guy Mettan, Robert Pattaroni et M<sup>me</sup> Alice Ecuwillon: «Pour une place Sturm à la disposition du public»;
- M-247, de MM. Georges Queloz, Jean-Pierre Oberholzer et Mark Muller: «Pour un nouveau Musée d'ethnographie»;
- M-248, de M. Jean-Pierre Lyon: «Musée d'ethnographie: quel avenir?»;
- M-249, de MM. Didier Bonny, Guy Mettan, Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Guy Savary, M<sup>mes</sup> Alice Ecuwillon, Anne-Marie von Arx-Vernon,

*Odette Saez et Alexandra Rys*: «Pour un nouveau musée des civilisations ouvert sur le monde»;

- M-250, de *M. Alain Marquet*: «Des feux d’artifice éthiques pour Genève»;
- M-251, de *MM. Alain Marquet, Alain Gallet, Roberto Brogini, Pierre Losio, Damien Sidler, Marc Dalphin, Jean-Pascal Perler, Georges Breguet et M<sup>me</sup> Christina Matthey*: «Pour une consigne à bicyclettes près de la gare Cornavin»;
- M-252, de *MM. Michel Ducret, François Sottas, Christian Zaugg, Roger Deneys, Alain Marquet et M<sup>me</sup> Alexandra Rys*: «Pour le confort des usagers des TPG, déplaçons les grilles des caniveaux!».

#### 14. Interpellations.

**Le président.** Nous avons reçu l’interpellation I-63, de *M. Roman Juon*: «Pour un skate-park en salle sur le site du stade de la Praille».

#### 15. Questions.

**Le président.** Nous avons reçu les deux questions écrites suivantes:

- QE-65, de *M. Roman Juon*: «Carnage d’automobiles devant le Palais Eynard»;
- QE-66, de *M. Roman Juon*: «TV Léman bleu: le programme du Conseil municipal, s.v.p.».

Séance levée à 22 h 55.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	3342
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	3342
3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan directeur des chemins de randonnée pédestre (mai 2001) (PR-136 A) .....	3342
4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et sur initiative municipale, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29218-167, feuilles 35, 37, 38, 39 du cadastre communal, section Petit-Sacconnex, abrogeant le plan localisé de quartier N° 28626, du 27 août 1997, situé entre la rue de Saint-Jean, la rue De-Miléant et la couverture des voies ferrées, et modifiant pour partie le plan localisé de quartier N° 28613 du 6 septembre 1995, portant sur la couverture des voies ferrées de Saint-Jean (PR-162 A) .....	3346
5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de MM. Gérard Deshusses et Roman Juon, renvoyée en commission le 15 mai 2001, intitulée: «Soutien au vivarium Elapsoïdea» (M-153 A). Troisième débat .....	3366
– Projet d'arrêté de la commission sociale et de la jeunesse: «Soutien au vivarium Elapsoïdea» (PA-18) .....	3373
6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la motion de MM. Alain Marquet et Sami Kanaan, renvoyée en commission le 12 septembre 2001, intitulée: «Pour une véritable séance de questions orales à chaque session» (M-185 A). Troisième débat ...	3374
– Projet d'arrêté de la commission du règlement: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant les questions orales» (PA-20) .....	3374

7. Clause d'urgence sur la motion de MM. Gérard Deshusses, Michel Ducret, Alain Dupraz, Sami Kanaan, Alain Marquet, Bernard Paillard et Christian Zaugg: «Tunnel du Mont-Blanc: contre une réouverture irresponsable au trafic des poids lourds» (M-242) .....	3375
8. Motion de MM. Gérard Deshusses, Michel Ducret, Alain Dupraz, Sami Kanaan, Alain Marquet, Bernard Paillard et Christian Zaugg: «Tunnel du Mont-Blanc: contre une réouverture irresponsable au trafic des poids lourds» (M-242) .....	3377
9. Clause d'urgence sur la motion de M. Guy Jousson et M <sup>me</sup> Liliane Johner: «Transport de matériel vers l'Albanie» (M-243) .....	3396
10. Motion de M. Guy Jousson et M <sup>me</sup> Liliane Johner: «Transport de matériel vers l'Albanie» (M-243) .....	3397
11. Clause d'urgence sur la motion de M <sup>mes</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuillon, Catherine Hämmerli-Lang, Fatiha Eberle, Eustacia Cortorreal et M. Alain Marquet: «Aide à l'Afghanistan» (M-244) .....	3402
12. Motion de M <sup>mes</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuillon, Catherine Hämmerli-Lang, Fatiha Eberle, Eustacia Cortorreal et M. Alain Marquet: «Aide à l'Afghanistan» (M-244) .....	3405
13. Propositions des conseillers municipaux .....	3415
14. Interpellations .....	3416
15. Questions .....	3416

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*